

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis  
juridiques

123<sup>e</sup> année

10 août

1991

No 32

Québec 

# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

123<sup>e</sup> année  
10 août 1991  
No 32

### Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'  
Avis divers  
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le  
Compagnies, Loi sur les  
Compagnies étrangères, Loi sur les  
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les  
Nomination(s)  
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les  
Ventes par shérif

## AVIS AUX ANNONCEURS

---

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

### Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

### Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

### Tarif de publication\*

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

### Tarif de traduction\*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

### Tarif pour les feuilles volantes\*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

### Prix à l'exemplaire\*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

### Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

**Division de la Gazette officielle**  
1279, boul. Charest Ouest, 9<sup>e</sup> étage  
Québec G1N 4K7  
Téléphone: (418) 644-7795

### Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

### Tarif d'abonnements\*

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Service à la clientèle  
Division des abonnements  
C.P. 1190  
Outremont (Québec)  
H2V 4S7  
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

\* Taxes non comprises

## TABLE DES MATIÈRES

### AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE ( <i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i> )	3083
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TIMOTHÉE ( <i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i> )	3083
VILLE DE BEAUCEVILLE ( <i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i> )	3083
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE ( <i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i> )	3083
VILLE DE SAINT-LUC ( <i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i> )	3083

### AVIS DIVERS

SUCCESSION BRIAN PINK ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	3083
SUCCESSION JOHN CHAPMAN ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	3083
SUCCESSION MARIO PICHÉ ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	3084
VILLE DE SAINT-CONSTANT ( <i>Rues et ruelles</i> )	3084
VILLE DE TRACY ( <i>Rues et ruelles</i> )	3084

### CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

Abdellatif Lakroni	3086
Bernadette Moncorger	3086
Cu Cong Truong	3086
Gérard Roberts	3086
Hélène (dit Elaine) Vaillancourt	3086
Irene Dianne Whittome	3086
Jean-Louis Patrick Boucher	3086
Joseph Gary Ross	3087
Joseph Marie Clement Isabel	3087
Joseph Paul Richard Marois	3087
Joujou Cean	3087
Ludger Commings	3087
Marie Juliette Kristina Champagne-Bennett	3087
Marie-Paule	3087
Marie-Sylvie Lepage	3087
Mark Kowalski	3087
Pasqual Di Guglielmo	3087
Philippe Wirich	3088
Rénauld Gagnon	3088
Sagette Boutet	3088
Sherron Daigle	3088
Tar Singh	3088
Victorienne Bélanger	3088
Vilberte Baudoin	3088

### COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	3089
ED. ALEPIN INC. ( <i>Erratum</i> )	3149
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	3104
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	3105
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	3106
2845-2407 QUÉBEC INC. ( <i>Erratum</i> )	3148
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ	3112

### COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	3113
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3116

### COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	3117
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	3117
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	3118
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	3120
DISSOLUTION — DEMANDES DE	
2320-2450 QUÉBEC INC.	3121
2320-8879 QUÉBEC INC.	3121
2426-2586 QUÉBEC INC.	3121
2430-9114 QUÉBEC INC.	3121
2439-8133 QUÉBEC INC.	3122
2525-3766 QUÉBEC INC.	3122
2532-5051 QUÉBEC INC.	3122
2548-3629 QUÉBEC INC.	3122
2622-8643 QUÉBEC INC.	3122
2843-2946 QUÉBEC INC.	3122
ALLIANCE TOURNESOL (MONTRÉAL)	3122
AMELI-EAU-RATION INC.	3122
APSYS INC.	3122
BOUTIQUE MALOURIE INC.	3122

CANTIN & MCLEAN INC.	3122	SOCIÉTÉ CONSEIL D.G.T. PLUS INC.	3127
CENTRE DE GYNÉCOLOGIE ET D'OBSTÉTRIQUE DE JOLIETTE INC.	3123	TRANSPORT JACQUES ROBERGE INC.	3128
CENTRE D'ÉVALUATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES CADRES CEPECA INC.	3123	TRANSPORT P. ET M. MORIN INC.	3128
CHALETS AIGLE ROYALE INC.	3123	VILLA SAINT-LUCIEN INC.	3128
COMPAGNIE SEVEN-UP SHERBROOKE INC.	3123	WOODCREST REALTIES LIMITED	3126
CONDOR INVESTIGATION INC.	3123		
CONTACT JEUNE ENTREPRISE MIRABEL (CJEM) INC.	3123	<b>COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES</b>	
DÉVELOPPEMENTS & INVESTISSEMENTS TRION BEND INC.	3123	<b>PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (Accordé)</b>	3128
DISTRIBUTIONS C.B. P.A.T. INC.	3123	<b>DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES</b>	
DUBREUIL FOODS LTD.	3125	<b>CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (Article 1879 du Code civil)</b>	
ÉCLAIRAGE TANGUAY INC.	3123	JEANNIE (1990) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3128
ENTRAIDE, MOUVEMENT DE L'ESPÉRANCE INC.	3123	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JEANNIE (1990)	3128
ENTREPRISES CML LIMITÉE	3124	<b>DISSOLUTION</b>	
ENTREPRISES DE COUTURE DIAMANT INC.	3124	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 829 NORMANDIE	3129
FERME J.F. GAUDREAU INC.	3124	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINQ DÉFIS	3129
FLEURISTE ST-JACQUES INC.	3124	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COUSIN CUISINE	3129
F. PELLETIER INC.	3124	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CROISADES	3129
GESTION 346 INC.	3124	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SCREAM OF STONE	3129
GESTION E.B. INC.	3124	<b>REMPACEMENT D'UN COMMANDITÉ</b>	
GESTION LAURENTIENNE GILBERT INC.	3124	JEANNIE (1990) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3129
GIL JAC RÉNOVATION INC.	3124	SFI (1991) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 3	3129
GONZO PLANCHERS INC.	3124	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JEANNIE (1990)	3129
GROUPE D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS DE LA RIVE-SUD INC.	3124	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LA SEIGNEURIE	3129
HABITAT ROULIS ROULANT INC.	3125	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'AVENTURE	3129
LA BONNE LOUCHE INC.	3125	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1991) SFI NO. 3	3129
L'APPEL MARKETING INC.	3125	<b>NOMINATION(S)</b>	
L'EMBALLERIE + INC.	3125	CAPITAINE PIERRE PROULX ( <i>Aide de camp honoraire</i> )	3130
LÉO FERLAND EXPERTS-CONSEILS INC.	3125	MAJOR MARC LACROIX, CD ( <i>Aide de camp honoraire</i> )	3130
LES ALIMENTS DUBREUIL LTÉE	3125	<b>RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES</b>	
LES AUTOBUS DU NORD-EST INC.	3125	<b>REPRISE D'EXISTENCE — AVIS DE</b>	3131
LES CARROSSERIES B.R.P. INC.	3125	<b>VENTES PAR SHÉRIF</b>	
LES ENTREPRISES DENIS LABRIE INC.	3125	<b>BEAUCE</b>	
LES ENTREPRISES NOËLLA RIVARD INC.	3125	CAISSE POPULAIRE DE STE-MARIE DE BEAUCE c. LES PRODUITS ISOLOFOAM INC.	3131
LES IMMEUBLES WOODCREST LIMITÉE	3126		
LES INVESTISSEMENTS RÉGINALD BOULAY INC.	3126		
LES ORDINATEURS HYPOCRAT (DIVISION PHARMACEUTIQUE) INC.	3126		
LES PLACEMENTS BARFORD INC.	3126		
LES PLACEMENTS CHARLES LEPINE INC.	3126		
LES PLACEMENTS MONTY INC.	3126		
LES PRODUCTIONS VIDÉO-TRAME INC.	3126		
LES TOITURES RAOUL HÉBERT INC.	3126		
LEVAGE SEPA INC.	3126		
M. LOGUSH INC.	3126		
NOVA BELL INC.	3127		
PAVÉ L.W. INC.	3127		
PRODUITS ALIMENTAIRES PIERRE INC.	3127		
PUBLIC FURNITURE EXCHANGE INC.	3127		
RANCH DYNASTIE INC.	3127		
RÉGINALD BOULAY INVESTMENTS INC.	3126		
REGROUPEMENT POUR L'OBJECTION DE CONSCIENCE AU CANADA	3127		
RESTAURANT JARDINS HOCHELAGA INC.	3127		
R. PAGÉ INC.	3127		
SAGUENAY READY MIX INC.	3127		
SEPA CRANE INC.	3126		

## HULL

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. 168905 CANADA INC. <i>ET AL.</i>	3132
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. LES CONSTRUCTIONS JANE LTÉE <i>ET AL.</i>	3133
LES ENTREPRISES VETEL LTÉE c. CONSTRUCTION RAVIN BOISÉ LTÉE <i>ET AL.</i>	3133

## IBERVILLE

CAISSE D'ÉCONOMIE HONORÉ-MERCIER c. DENEAULT <i>ET AL.</i>	3134
---	------

## MONTRÉAL

2532-4435 QUÉBEC INC. c. DINNEREX DEVELOPMENTS INC. <i>ET AL.</i>	3135
BANQUE SECURITY PACIFIC DU CANADA c. 121860 CANADA INC. <i>ET AL.</i>	3136
BANQUE SECURITY PACIFIC DU CANADA c. 2413-6236 QUÉBEC INC. <i>ET AL.</i>	3135
GREGORIO <i>ET AL.</i> c. RÉGIS <i>ET AL.</i>	3137
LA CORPORATION TRUST CAPITAL c. POLIQUIN	3137
TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC. c. 39 <sup>e</sup> AVENUE LACHINE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>ET AL.</i>	3138
TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC. c. MORIN <i>ET AL.</i>	3138

## QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE DE CHARLESBOURG c. CARRIER	3140
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT- LOUIS DE FRANCE (SAINTE-FOY) c. FLEURY	3139
CIMON c. LES IMMEUBLES C.D.K. INC. <i>ET AL.</i>	3139
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉMILE c. VILLENEUVE	3139
VILLE DE BEAUPORT c. PAQUET	3141

## SAINT-FRANÇOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. 2416-4337 QUÉBEC <i>ET AL.</i>	3141
---	------

## TERREBONNE

FIRST CITY TRUST COMPANY c. 154-732 CANADA INC. <i>ET AL.</i>	3145
FIRST CITY TRUST COMPANY c. MAILLOUX <i>ET AL.</i>	3142

## TROIS-RIVIÈRES

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CLOUTIER	3148
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CORPORATION IMMOBILIÈRE SODERR INC. <i>ET AL.</i>	3148

## Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

### Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 23 novembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Québec, le 22 juillet 1991

2918

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

### Municipalité de Saint-Timothée

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 23 mai 1992, pour permettre à la municipalité de Saint-Timothée d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Québec, le 22 juillet 1991

2918

*Le directeur général  
de l'urbanisme et de l'aménagement  
du territoire,*  
GEORGES FELLI

### Ville de Beauceville

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 30 novembre 1991, pour permettre à la ville de Beauceville d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Robert-Cliche.

Québec, le 22 juillet 1991

2918

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

### Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 13 décembre 1991, le délai prescrit à la ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Robert-Cliche.

Québec, le 22 juillet 1991

2918

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

### Ville de Saint-Luc

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 13 décembre 1991, le délai pour permettre à la ville de Saint-Luc d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

Québec, le 22 juillet 1991

2918

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

## Avis divers

### Succession Brian Pink

Avis est, par les présentes, donné que Susan Carol Johnston, demeurant au 16828, boulevard Hymus, Kirkland, QC, H9H 3L3, agissant en sa qualité de tutrice de Jessica Pink, Jennifer Pink et Jonathan MacLeod Pink, enfants mineurs et seuls héritiers de leur père, Brian Pink, en son vivant, préposé aux commandes, domicilié à R.R. 2, Kilmar, Calumet, QC, J0V 1B0, décédé le vingt-cinq mai mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), sans testament, a accepté, pour et au nom desdits enfants, la succession dudit Brian Pink, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Louise Massicotte, notaire, 199, rue Principale, Grenville, QC, J0V 1J0, daté du vingt-six juin mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), et enregistré à la division d'enregistrement d'Argenteuil, sous le numéro 252750.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Louise Massicotte, notaire et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, la bénéficiaire ès qualités, paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Grenville, le 26 juin 1991

74216

*Le procureur,*  
LOUISE MASSICOTTE, notaire

### Succession John Chapman

Prenez avis que par acte passé devant Jean Damphousse, notaire, le 19 juillet 1991 sous le numéro 6369 de ses minutes et enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 407547 le 19 juillet 1991, Mme Sylvie Alain-Chapman, ès qualités de tutrice, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de M. John Chapman (décédé le 27 mars 1991) pour le bénéfice de ses enfants mineurs, Mélanie, John junior, Kathleen et Mélissa Chapman.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 676 du Code civil du Bas-Canada.

Trois-Rivières, le 19 juillet 1991

74262

*Le procureur,*  
JEAN DAMPHOUSSE, notaire

#### Succession Mario Piché

Avis est, par les présentes, donné que Line Houle, domiciliée au 5546 de la rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W1, en sa qualité de tutrice à sa fille mineure, Sonia Houle Piché, seule et unique héritière légale de son père Mario Piché, en son vivant journalier et domicilié au 8209, 24<sup>e</sup> Avenue, appartement 4, Montréal, QC, H1Z 3Y9, où il est décédé le 16 août 1990 sans laisser de testament, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession dudit Mario Piché, aux termes d'un acte exécuté devant Manon Mironchuck, notaire, 4551, La Fontaine, Montréal, QC, H1V 1P6, en date du 23 juillet 1991, et enregistré à Montréal le 24 juillet 1991 sous le numéro 4415096.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Manon Mironchuck et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 25 juillet 1991

74231

*Le procureur,*  
MANON MIRONCHUCK, notaire

#### Ville de Saint-Constant

Avis est donné par la soussignée, greffière de la ville de Saint-Constant, M.R.C. de Roussillon, que le Conseil municipal a adopté à sa séance régulière du 8<sup>e</sup> jour de juillet 1991, une résolution approuvant une description d'une partie de la rue Létourneau ouverte au public depuis au moins dix (10) ans et ce, afin que la Ville en devienne propriétaire conformément aux dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19); cet article se lit comme suit:

« Article 422:

Les rues et ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;
2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chapitre C-1);
3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues et ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. »

La rue que la ville entend acquérir par la procédure prévue à l'article 422 de la Loi sur les cités et villes est décrite sommairement comme suit:

#### Partie de la rue Létourneau

« une partie du lot 260 du cadastre de la paroisse de Saint-Constant, de figure irrégulière; bornée vers le nord-ouest par les lots 260-130 rue, 260-136 rue et 260-134 rue, mesurant le long de cette limite quarante-huit mètres et trente et un centièmes (48,31 m); vers le nord-est par la montée Saint-Régis (montrée à l'originnaire), mesurant le long de cette limite sept mètres et trente-deux centièmes (7,32 m); vers le sud-est par une autre partie du lot 260, mesurant le long de cette limite quarante-huit mètres et dix centièmes (48,10 m); vers le sud-ouest par le lot 260-53 (rue Létourneau), mesurant le long de cette limite sept mètres et trente-deux centièmes (7,32 m); contenant en superficie trois cent cinquante-deux mètres carrés et sept dixièmes (352,7 m<sup>2</sup>). »

Je, soussignée, déclare que le Conseil municipal de la ville de Saint-Constant a approuvé par sa résolution numéro 287-91, à sa séance régulière du 8 juillet 1991, une description de la rue ci-haut décrite pour laquelle la ville entend devenir propriétaire suivant les prescriptions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes. Cette dernière déclaration est faite conformément aux dispositions du paragraphe 4 c dudit article.

Saint-Constant, le 19 juillet 1991

74271-32-2

*La greffière,*  
ME MARTINE SAVARD

#### Ville de Tracy

Avis public est donné par le soussigné, greffier, que la ville de Tracy entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes afin de devenir propriétaire des rues et de la ruelle ci-après décrites.

L'article 422 de cette Loi se lit comme suit:

« Les rues et ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1) Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2) Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

3) L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4) Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. »

Description sommaire des rues et de la ruelle pour lesquelles la ville entend se prévaloir de l'article ci-dessus mentionné:

1. **Rue Évangéline**, formée des lots 35-161 (rue), 35-149 (rue), 36-268 (rue), 36-256 (rue), 37-53 (rue), 39-133 (rue), 39-154 (rue) et 41-82 (rue).

2. **Rue Lemay**, formée des lots 35-137 (rue), 35-125 (rue), 36-233 (rue), 36-221 (rue), 37-43 (rue), 39-123 (rue), 40-72 (rue) et 41-70 (rue).

3. **Rue Maisonneuve**, formée des lots 35-113 (rue), 35-101 (rue), 36-198 (rue), 36-186 (rue), 37-37 (rue), 39-32 (rue), 40-41 (rue) et 41-50 (rue).

4. **Rue Frontenac**, formée des lots 35-89 (rue), 35-77 (rue), 36-163 (rue), 36-151 (rue), 37-27 (rue), 39-24 (rue), 40-29 (rue) et 41-37 (rue).

5. **Rue Marquette**, formée des lots 35-65 (rue), 35-47 (rue), 36-123 (rue), 36-105 (rue), 37-18 (rue), 39-17 (rue), 40-19 (rue) et 41-24 (rue).

6. **Rue Duvernay**, formée des lots 35-53 (rue), 35-35 (rue), 36-111 (rue), 36-93 (rue), 37-8 (rue), 39-9 (rue), 40-7 (rue) et 41-11 (rue).

7. **Rue Mandeville, A)** formée du lot 35-28-16 (rue). **B)** d'une partie du lot 35-28-8 (rue) bornée vers le nord par les lots 35-28-15 à 35-28-9 partie; vers l'est par une autre partie du lot 35-28-8 (rue), vers le sud par les lots 35-28-1 parties à 35-28-7; vers l'ouest par le lot 35-28-16, contenant une superficie de 2 287,7 mètres carrés. **C)** d'une partie du lot 35-29 (rue), bornée vers le nord par les lots 35-89 (rue) à 35-78, les lots 35-65 (rue) à

35-48, vers l'est par le lot 35-28-16 (rue), vers le sud par les lots 35-30 à 35-47 (rue), les lots 35-66 à 35-77 (rue), vers l'ouest par le lot 35-29 partie (rue), contenant une superficie de 8 328,4 mètres carrés. **D)** d'une partie du lot 35-29 (rue), bornée vers le nord par les lots 35-179 partie, 35-178 partie à 35-174, 35-161 (rue) à 35-150, 35-137 (rue) à 35-126 et 35-113 (rue), vers l'est par le lot 35-29 partie (rue), vers le sud par les lots 35-101 (rue), 35-114 à 35-125 (rue), 35-138 à 35-149 (rue), 35-162 à 35-165, 35-193, 35-166 partie et 35-167 partie, vers l'ouest par le lot 35-29 partie (rue), contenant une superficie de 8 477,0 mètres carrés.

8. **Boulevard Cournoyer, A)** formée des lots 36-66-2 (rue), 36-67-2 (rue), 36-68-2 (rue), 36-69-2 (rue), 36-70-2 (rue), 36-71-2 (rue) et 36-73-1 (rue); **B)** d'une partie du lot 36-87 (rue), bornée vers le nord par les lots 36-300 partie et 36-299 partie, les lots 36-368, 36-297 à 36-294, 36-268 (rue) à 36-257 (rue), 36-233 (rue) à 36-222, 36-198 (rue) à 36-187, 36-163 (rue) à 36-152, 36-123 (rue) à 36-106, vers l'est par les lots 36-73-1 (rue) et 36-66-2 (rue), vers le sud par les lots 36-88 à 36-105 (rue), 36-140 à 36-151 (rue), 36-175 à 36-186 (rue), 36-210 à 36-221 (rue), 36-245 à 36-256 (rue), 36-280 à 36-284 et 36-364, vers l'ouest par le lot 36-87 partie (rue); contenant une superficie de 27 139,9 mètres carrés.

9. **Rue Laptume, A)** formée du lot 39-186-2 (rue); **B)** d'une partie du lot 39-144 (rue), bornée vers le nord par le lot 39-140 partie, les lots 39-139 à 39-124, vers l'est par le lot 39-123 (rue), vers le sud par les lots 39-145 à 39-162 partie, vers l'ouest par le lot 39-149 partie (rue); contenant une superficie de 4 785,4 mètres carrés.

10. **Rue Desjardins**, formée du lot 39-1 (rue).

11. **Rue Cardin, A)** formée des lots 40-44 (rue), 41-1 (rue), 41-23 (rue), 41-36 (rue), 41-49 (rue), 41-80 (rue), 41-81 (rue) et 41-86 (rue); **B)** d'une partie du lot 40-71 (rue), bornée vers le nord par les lots 40-66 partie à 40-60 partie, les lots 40-78 et 40-79, les lots 40-58 (rue) à 40-49, les lots 40-72 (rue) et 40-70; vers l'est par le lot 40-44, vers le sud par les lots 40-71 (rue) et 41-81 (rue), vers l'ouest par le lot 40-71 partie (rue); contenant une superficie de 5 633,0 mètres carrés.

12. **Rue Saint-Gérard, A)** formée par le lot 26-112; **B)** d'une partie du lot 26-17 (rue), bornée vers le nord par les lots 26-1 partie à 26-16, vers l'est par le lot 26-112, vers le sud par le lot 26 partie, les lots 26-111, 26-110, 26-138, 26-106 partie à 26-104, 26-25 à 26-19 partie, vers le nord-ouest par le lot 26-17 partie; contenant une superficie de 2 620,5 mètres carrés.

Tous du cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, division d'enregistrement de Richelieu.

13. **Ruelle, A)** formée par une partie du lot 18, bornée vers le nord par deux autres parties du lot 18, vers l'est par la route 132 Marie-Victorin, vers le sud par une autre partie du lot 18, vers l'ouest par une partie du lot 19; contenant une superficie de 283,1 mètres carrés; **B)** d'une partie du lot 19, bornée vers le nord par deux autres parties du lot 19, vers l'est par une partie du lot 18, vers le sud par une autre partie du lot 19, vers l'ouest par une autre partie du lot 19, vers le sud par une autre partie du lot 19, vers l'ouest par le fleuve Saint-Laurent; contenant une superficie de 287,2 mètres carrés.

Du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph, division d'enregistrement de Richelieu.

Avis est également donné que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, telles que mentionnées plus haut, ont été accomplies. Le Conseil municipal a approuvé les descriptions techniques desdites rues et de la ruelle par sa résolution numéro 91-03-46 adoptée le 11 mars 1991.

Avis est également donné que l'original des descriptions techniques et des plans de ces rues et de la ruelle, préparé par monsieur Louis Lessard, arpenteur-géomètre, est déposé à mon bureau où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance et qu'une copie de ces descriptions techniques et de ces plans a été déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Richelieu et enregistrée sous le numéro 235480 le 22 mars 1991 pour les rues Évangéline, Lemay, Maisonneuve, Frontenac, Marquette, Duvernay, Mandeville, boulevard Cournoyer, rues Laplume, Desjardins et Cardin; sous le numéro 235479 le 22 mars 1991 pour la rue Saint-Gérard et sous le numéro 235478 le 22 mars 1991 pour la ruelle.

Tracy, le 3 juillet 1991

74188-32-2

*Le greffier,*  
LAVAL TARDIF

## **Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le**

### **Demandes**

#### **Abdellatif Lakroni**

Prenez avis que Abdellatif Lakroni, domicilié au 4530, côte des Neiges, appartement 1106, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alexandre Lakroni.

Montréal, le 16 juillet 1991

74108-31-2

*Le requérant,*  
ABDELLATIF LAKRONI

#### **Bernadette Moncorger**

Prenez avis que Bernadette Moncorger, domiciliée au 16110, boulevard Hébert, Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Billie Moncorger.

Saint-Hyacinthe, le 16 juillet 1991

74124-31-2

*La requérante,*  
BERNADETTE MONCORGER

#### **Cu Cong Truong**

Prenez avis que Cu Cong Truong, domicilié au 384, rue Beaumont, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sam Truong.

Montréal, le 17 juillet 1991

74207-32-2

*Les procureurs du requérant,*  
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT & SHEA

#### **Gérard Roberts**

Prenez avis que Gérard Roberts, domicilié au 900, 12<sup>e</sup> Avenue, Senneterre, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gérard Gagné.

Val-d'Or, le 15 juillet 1991

74155-31-2

*Le procureur du requérant,*  
STÉPHAN FERRON

#### **Hélène (dite Elaine) Vaillancourt**

Prenez avis que Hélène (dite Elaine) Vaillancourt, domiciliée au 1530, rue Nelligan, Saint-Bruno, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Elaine Vaillancourt.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 22 juillet 1991

74154-31-2

*La requérante,*  
HÉLÈNE VAILLANCOURT

#### **Irene Dianne Whittome**

Prenez avis que Irene Dianne Whittome, domiciliée au 18, rue Laurier Ouest, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Irene Dianne Fraser Whittome.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 23 juillet 1991

74185-32

*La requérante,*  
IRENE DIANNE WHITTOME

#### **Jean-Louis Patrick Boucher**

Prenez avis que Jean-Louis Patrick Boucher, domicilié au 851, Gouin, Sainte-Dorothée, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Louis Boucher.

Laval, le 17 juillet 1991

74122-31-2

*Le procureur du requérant,*  
PIERRE COUTU, avocat

**Joseph Gary Ross**

Prenez avis que Joseph Gary Ross, domicilié au 12186, rue Pasteur, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Mathieu Gary Ross.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 18 juillet 1991

74220-32-2

*Le requérant,*  
JOSEPH GARY ROSS

**Joseph Marie Clément Isabel**

Prenez avis que Joseph Marie Clément Isabel, domicilié au 16, 5<sup>e</sup> Avenue, Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Clément Jean Ephrem Isabel.

Rimouski, le 17 juillet 1991

74146-31-2

*Le requérant,*  
JOSEPH MARIE CLÉMENT ISABEL

**Joseph Paul Richard Marois**

Prenez avis que Joseph Paul Richard Marois, domicilié au 1300, Pierre-Gouge, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Paul Richard Maroy.

Québec, le 11 juillet 1991

74110-31-2

*Les procureurs du requérant,*  
RICHARD MAROIST & ASSOCIÉS, *avocats*

**Joujou Cean**

Prenez avis que Joujou Cean, domiciliée au 7225, 55<sup>e</sup> Avenue, Laval-Ouest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Josée Cean.

Laval, le 24 juillet 1991

74238-32-2

*Le procureur de la requérante,*  
MICHELINE SASSEVILLE, *avocate*

**Ludger Commings**

Prenez avis que Ludger Commings, domicilié à Fatima, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Redger Cummings.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Cap-aux-Meules, le 22 juillet 1991

74204-32-2

*Le procureur du requérant,*  
JEAN YANAKIS, *avocat*

**Marie Juliette Kristina Champagne-Bennett**

Prenez avis que Marie Juliette Kristina Champagne-Bennett, domiciliée au 427, Stuart, Outremont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Kristina Juliette Bennett Champagne.

Outremont, le 22 juillet 1991

74224-32-2 MARIE JULIETTE KRISTINA CHAMPAGNE BENNETT

*La requérante,*

**Marie-Paule**

Prenez avis que Marie-Paule, domiciliée au 17, chemin Orme, Lac-McLeland, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Délina Yvette Thérèse Blais.

Hull, le 15 juillet 1991

74098-31-2

*Les procureurs de la requérante,*  
TAILLON & LANDRY

**Marie-Sylvie Lepage**

Prenez avis que Marie-Sylvie Lepage, domiciliée au 6257, rue Molson, appartement 11, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Audrey-Ann Magaletti.

Montréal, le 17 juillet 1991

74125-31-2

*Les procureurs de la requérante,*  
TOULET, BUSHEY, TURGEON & BLACKBURN

**Mark Kowalski**

Prenez avis que Mark Kowalski, domicilié au 6533, Le Breton, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mark Wisdom.

Montréal, le 17 juillet 1991

74147-31-2

*Le requérant,*  
MARK KOWALSKI

**Pasqual Di Guglielmo**

Prenez avis que Pasqual Di Guglielmo, domicilié au 936, rue Duluth, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pascal Di Guglielmo.

Montréal, le 23 juillet 1991

74190-32-2

*Les procureurs du requérant,*  
POIRIER, MURRAY, BOUGIE, &  
BAILLARGEON

### Philippe Wirich

Prenez avis que Philippe Wirich, domicilié au 1750, rue Joseph-Lamarche, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Philippe Boisvert.

Montréal, le 19 juillet 1991

74123-31-2

*Le procureur du requérant,*  
HELENE BARDELLI, *avocate*

### Rénald Gagnon

Prenez avis que Rénald Gagnon, domicilié au 31A, rue Meek, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réal Gagnon.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Alma, le 23 juillet 1991

74263-32-2

*Les procureurs du requérant,*  
MALTAIS, TREMBLAY & TREMBLAY, *avocats*

### Sagette Boutet

Prenez avis que Sagette Boutet, domiciliée au 181, rue Valiquette, appartement 4, Sainte-Thérèse, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michèle Boutet.

Sainte-Thérèse, le 15 juillet 1991

74153-31-2

*Les procureurs de la requérante,*  
MORRISSETTE & DUFOUR

### Sherron Daigle

Prenez avis que Sherron Daigle, domiciliée au 1025, Évangeline, Val-Bélair, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Sharon Daigle.

Val-Bélair, le 12 juin 1991

74114-31-2

*La requérante,*  
SHERRON DAIGLE

### Tar Singh

Prenez avis que Tar Singh, domicilié au 3171, Noorduyn, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Avtar Singh Baing.

Saint-Laurent, le 26 juillet 1991

74244-32-2

*Le requérant,*  
TAR SINGH

### Victorienne Bélanger

Prenez avis que Victorienne Bélanger, domiciliée au 15, rue Girard, Port-Cartier, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Bélanger.

Sept-Îles, le 18 juillet 1991

74217-32-2

*Le procureur de la requérante,*  
DANIEL LOUIS, *avocat*

### Vilberte Baudoin

Prenez avis que Vilberte Baudoin, domiciliée au 10, rue Nord, Saint-André, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Gisèle Michaud.

Rivière-du-Loup, le 19 juillet 1991

74197-32-2

*Le procureur de la requérante,*  
DANIEL LEBLOND, *avocat*

## Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

### Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2859-8795 2859-8795 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Rouyn-Noranda
2859-9298 2859-9298 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Montréal
2859-9306 2859-9306 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Beauharnois
2859-9322 2859-9322 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Terrebonne
2859-9348 2859-9348 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Montréal
2859-9355 2859-9355 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Montréal
2859-9363 2859-9363 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Montréal
2859-9413 2859-9413 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Longueuil
2861-1135 2861-1135 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Québec
2861-1143 2861-1143 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Laval
2861-1168 2861-1168 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Saint-François
2861-1176 2861-1176 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Saint-François
2861-1457 2861-1457 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Beauharnois
2861-1473 2861-1473 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Québec
2861-1481 2861-1481 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Charlevoix
2861-1507 2861-1507 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Beauharnois
2861-1846 2861-1846 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Trois-Rivières
2861-1879 2861-1879 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Drummond
2861-1887 2861-1887 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-1895 2861-1895 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Trois-Rivières
2861-1929 2861-1929 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Trois-Rivières
2861-1937 2861-1937 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Trois-Rivières
2861-1952 2861-1952 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Trois-Rivières
2861-1960 2861-1960 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Roberval
2861-1978 2861-1978 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Hull
2861-3008 2861-3008 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Trois-Rivières
2861-3073 2861-3073 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Québec
2861-3107 2861-3107 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Drummond
2861-3123 2861-3123 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Chicoutimi
2861-3164 2861-3164 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Saint-François
2861-3198 2861-3198 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Richelieu
2861-3222 2861-3222 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Québec
2861-3271 2861-3271 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Rimouski
2861-3289 2861-3289 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Rimouski
2861-3305 2861-3305 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Québec
2861-3313 2861-3313 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Québec
2861-3321 2861-3321 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Québec
2861-3339 2861-3339 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Hull
2861-3347 2861-3347 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Hull
2861-3354 2861-3354 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Québec
2861-3370 2861-3370 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Bedford
2861-3388 2861-3388 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-3396 2861-3396 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Saint-Hyacinthe
2861-3404 2861-3404 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Bedford
2861-3412 2861-3412 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Bedford
2861-3420 2861-3420 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Saint-Hyacinthe
2861-3461 2861-3461 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Trois-Rivières
2861-3479 2861-3479 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Chicoutimi
2861-3487 2861-3487 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Montréal
2861-3545 2861-3545 QUÉBEC INC.	1991 07 27	Québec
2861-3552 2861-3552 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Québec
2861-8866 2861-8866 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Beauharnois
2861-8874 2861-8874 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Longueuil
2861-8908 2861-8908 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Laval
2861-8916 2861-8916 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Alma
2861-8924 2861-8924 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Montréal
2861-8940 2861-8940 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Laval
2861-8957 2861-8957 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Montréal
2861-8973 2861-8973 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Baie-Comeau
2861-8981 2861-8981 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Montréal
2861-9096 2861-9096 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Richelieu
2861-9138 2861-9138 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Abitibi
2861-9146 2861-9146 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Longueuil
2861-9161 2861-9161 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Montréal
2861-9187 2861-9187 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Mingan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-9211 2861-9211 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Montréal
2861-9237 2861-9237 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Montréal
2861-9245 2861-9245 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Longueuil
2861-9252 2861-9252 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Montréal
2861-9278 2861-9278 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Montréal
2861-9294 2861-9294 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Beauharnois
2861-9344 2861-9344 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Richelieu
2861-9377 2861-9377 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Montréal
2861-9393 2861-9393 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Montréal
2861-9401 2861-9401 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Montréal
2861-9419 2861-9419 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Montréal
2861-9427 2861-9427 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Montréal
2861-9435 2861-9435 QUÉBEC INC.	1991 08 01	Montréal
2861-9484 2861-9484 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Montréal
2861-9492 2861-9492 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Beauharnois
2861-9500 2861-9500 QUÉBEC INC.	1991 07 11	Mingan
2861-9518 2861-9518 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Terrebonne
2861-9526 2861-9526 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Terrebonne
2861-9559 2861-9559 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Saint-Hyacinthe
2861-9617 2861-9617 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Longueuil
2861-9682 2861-9682 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Montréal
2861-9690 2861-9690 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Montréal
2861-9708 2861-9708 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-9740 2861-9740 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Montréal
2861-9757 2861-9757 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Montréal
2861-9765 2861-9765 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Montréal
2861-9773 2861-9773 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Montréal
2861-9823 2861-9823 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Montréal
2861-9831 2861-9831 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Montréal
2861-9849 2861-9849 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Joliette
2861-9880 2861-9880 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Montréal
2861-9898 2861-9898 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Montréal
2861-9906 2861-9906 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Montréal
2861-9914 2861-9914 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Terrebonne
2861-9930 2861-9930 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Laval
2862-0003 2862-0003 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Montréal
2862-0078 2862-0078 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Iberville
2862-0201 2862-0201 QUÉBEC INC.	1991 07 12	Longueuil
2862-0227 2862-0227 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Joliette
2862-0235 2862-0235 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Terrebonne
2862-0243 2862-0243 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Iberville
2862-0250 2862-0250 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Montréal
2862-0268 2862-0268 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Hull
2862-0300 2862-0300 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Labelle
2862-0318 2862-0318 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Longueuil
2862-0367 2862-0367 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2862-0375 2862-0375 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Iberville
2862-0391 2862-0391 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Terrebonne
2862-0441 2862-0441 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Terrebonne
2862-0458 2862-0458 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Trois-Rivières
2862-0524 2862-0524 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Montréal
2862-0557 2862-0557 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-0565 2862-0565 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-0573 2862-0573 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Joliette
2862-0615 2862-0615 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Montréal
2862-0623 2862-0623 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Terrebonne
2862-0656 2862-0656 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Alma
2862-0672 2862-0672 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Saint-François
2862-0680 2862-0680 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Bedford
2862-0698 2862-0698 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Montréal
2862-0714 2862-0714 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-0722 2862-0722 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-0730 2862-0730 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Longueuil
2862-0755 2862-0755 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Québec
2862-0763 2862-0763 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Longueuil
2862-0771 2862-0771 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Longueuil
2862-0789 2862-0789 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Alma
2862-0821 2862-0821 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Terrebonne
2862-0839 2862-0839 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2862-0862 2862-0862 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Laval
2862-0870 2862-0870 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Laval
2862-0888 2862-0888 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Terrebonne
2862-0912 2862-0912 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Terrebonne
2862-1068 2862-1068 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Montréal
2862-1076 2862-1076 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Montréal
2862-1084 2862-1084 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Montréal
2862-1118 2862-1118 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Saint-Maurice
2862-1126 2862-1126 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-1134 2862-1134 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-1167 2862-1167 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-1175 2862-1175 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Beauharnois
2862-1183 2862-1183 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-1191 2862-1191 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-1217 2862-1217 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Laval
2862-1225 2862-1225 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Laval
2862-1241 2862-1241 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-1308 2862-1308 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-1316 2862-1316 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-1324 2862-1324 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-1332 2862-1332 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-1340 2862-1340 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-1357 2862-1357 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2862-1365 2862-1365 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-1373 2862-1373 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-1381 2862-1381 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-1399 2862-1399 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-1407 2862-1407 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-1415 2862-1415 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-1423 2862-1423 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Terrebonne
2862-1431 2862-1431 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-1456 2862-1456 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Laval
2862-1480 2862-1480 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Terrebonne
2862-1605 2862-1605 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-1621 2862-1621 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-1472 À BAS PRIX LETTRAGES ET ENSEIGNES INC.	1991 07 17	Terrebonne
2862-1092 ABATTOIR LAVALLÉE INC.	1991 07 16	Beauharnois
2861-9468 ACADÉMIE DE FORMATION NATUROPATHIQUE L.G. INC.	1991 07 12	Bedford
2861-3180 AÉROQUALITÉ INC.	1991 07 17	Québec
2861-3115 AGENCE DE RECOUVREMENT MAXIMA ET ASS. INC.	1991 07 16	Québec
2861-3214 LES AGENCES NELSON GAUTHIER INC.	1991 07 17	Québec
2861-9179 LES AGENCES PAR-PAC INC.	1991 07 11	Montréal
2861-9336 ANDRÉ CLARK ET FILS INC.	1991 07 10	Terrebonne
2862-0607 ARMAX IMMOBILIER INC.	1991 07 15	Montréal
2861-3438 ATELIER MÉCANIQUE AMICO INC.	1991 07 19	Montmagny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-9369 LES ATELIERS BEROMARK INC.	1991 07 12	Montréal
2862-0516 A.M.P. INFORMATIQUE INC.	1991 07 16	Longueuil
2860-9881 LES BAGUETTES BOULANGER INC.	1991 07 11	Roberval
2861-3529 LES BANQUETS AU NOIR ET BLANC INC.	1991 07 19	Québec
2861-3446 BOIS KEVEN INC.	1991 07 19	Beauce
2861-1861 LES BOISÉS DU GRAND LAC ST-FRANÇOIS INC.	1991 07 16	Frontenac
2861-3511 BOUCHERIE FRANÇOIS LÉPINE INC.	1991 07 18	Québec
2861-1945 BOUTIQUE JACKA INC.	1991 07 17	Québec
2860-8412 BOWOOD MARKETING INC.	1991 07 02	Montréal
2862-0847 LES BREUVAGES DES HAUTES-LAURENTIDES INC.	1991 07 16	Labelle
2861-9716 B.D.S. LAVAGE À PRESSION INC.	1991 07 15	Montréal
2861-9476 CAFÉ EXCEL INC.	1991 08 01	Laval
2861-9351 CAFÉ RESTAURANT DEANSKIES INC.	1991 07 10	Montréal
2861-3016 CAMIL GIRARD & ASSOCIÉS (1991) INC.	1991 07 15	Québec
2861-9153 LA CAPITALE VALLEYFIELD INC.	1991 07 11	Beauharnois
2862-0706 CENTRE ADMINISTRATIF H.F. INC.	1991 07 16	Montréal
2861-9864 CENTRE ÉQUESTRE DE CAP-D'ESPOIR INC.	1991 07 15	Gaspé
2861-9567 CENTRE ÉQUESTRE DU BOISÉ INC.	1991 07 12	Beauharnois
2861-1077 LES CÉRAMIQUES RICHARD GALARNEAU INC.	1991 07 15	Québec
2861-9815 CLINIQUE DE RELAXATION DU MARCHÉ INC.	1991 07 12	Beauharnois
2862-0342 CONDUIT-NET INC.	1991 07 16	Saint-Hyacinthe
2861-9666 CONSEIL LAVAL INC. LAVAL CONSULTING INC.	1991 07 15	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-9781 CONSEILS J.M. MARCOTTE & ASSOCIÉS INC.	1991 07 15	Montréal
2862-0284 CONSTRUCTION ET FINITION SCOTT & BLAIS INC.	1991 07 15	Laval
2861-8932 CONSTRUCTION GÉOMÉTRIQUE R M INC.	1991 07 12	Terrebonne
2861-8841 CONSTRUCTION TURCO INC.	1991 07 11	Saint-François
2862-0383 CONSTRUCTION YVAN COTNOIR INC.	1991 07 16	Saint-Hyacinthe
2861-3024 LES CONSTRUCTIONS DU RÉGIMENT INC.	1991 07 15	Montmagny
2862-0466 LES CONSTRUCTIONS S.M. DUBÉ INC.	1991 07 16	Beauharnois
2861-3560 COSEP INC.	1991 07 19	Trois-Rivières
2861-3099 COUPE COIFFURE LIBERT INC.	1991 07 16	Québec
2859-9447 C. LAHAIE AUTO LOCATION INC.	1991 07 12	Laval
2861-9260 DÉCOR ST-LOUIS INC.	1991 07 11	Montréal
2861-8858 DÉNEIGEMENT ROBERT POIRIER INC.	1991 07 11	Montréal
2861-9112 DENIS PEPIN EXPERT CONSEIL INC.	1991 07 11	Montréal
2861-9625 DESSINS A.H.F. INC.	1991 07 15	Longueuil
2862-0474 LES DÉVELOPPEMENTS JEAN CLAUDE RICHARD INC.	1991 07 16	Terrebonne
2861-9732 DISTRIBUTEURS MAPCO (1991) INC. <i>MAPCO DISTRIBUTORS (1991) INC.</i>	1991 07 15	Montréal
2861-9195 DISTRIBUTION R. MCLEAN INC.	1991 07 11	Bedford
2862-1142 LES DISTRIBUTIONS LATREILLE, LANDRY INC.	1991 07 17	Laval
2861-3206 LES DISTRIBUTIONS RICHARD CARON INC.	1991 07 17	Québec
2861-3040 LES DISTRIBUTIONS TRAHANSPORT INC.	1991 07 15	Québec
2861-9120 LES DISTRIBUTIONS Y.G. INC.	1991 07 11	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-3057 LES DISTRIBUTIONS «LE MESSENGER DU SOLEIL» INC.	1991 07 15	Québec
2859-9330 DUBAT H.E INC.	1991 07 11	Montréal
2862-0326 LES ÉDITIONS MICHEL HANNEQUART INC.	1991 07 15	Longueuil
2862-0060 LES ÉDITIONS PROMÉGA INC.	1991 07 18	Montréal
2862-1100 EMBALL-ÂGE 2000 INC.	1991 07 16	Montréal
2862-0425 ENTREPRISE JÉROME RICHARD INC.	1991 07 16	Longueuil
2859-9389 LES ENTREPRISES COMMERCIALES MADELEINE ET TONY INC.	1991 07 11	Terrebonne
2860-7687 LES ENTREPRISES JUMEAU-ROSE INC.	1991 07 11	Saint-Hyacinthe
2859-9454 LES ENTREPRISES MULTI ALLARD PLOUFFE INC.	1991 07 12	Laval
2862-0334 LES ENTREPRISES PHIL-BERT INC.	1991 07 15	Laval
2859-9421 ENTREPRISES PLATORIA INC. PLATORIA ENTERPRISES INC.	1991 07 12	Montréal
2859-9371 LES ENTREPRISES SURYA INC.	1991 07 11	Longueuil
2859-9397 ENTRETIEN GÉNÉRAL K.M.S. INC.	1991 07 12	Montréal
2861-1812 LES ENTRETIENS MÉNAGERS UPPERFOLD INC.	1991 07 15	Saint-Hyacinthe
2862-0649 ÉPICERIE CHEZ KATINE INC.	1991 07 16	Gaspé
2862-1050 LES FENÊTRES P. LEBLANC & FILS INC.	1991 07 17	Terrebonne
2860-9931 FERME DANMARC INC.	1991 07 12	Arthabaska
2861-3255 FERME FRANCLIN INC.	1991 07 18	Québec
2860-7695 FERME JELIBEN INC.	1991 07 10	Beauce
2860-9972 FERME PIERIANE & FILS INC.	1991 07 12	Beauce
2861-9658 LA GALERIE ENCADREX (1991) INC.	1991 07 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-1853 GARAGE R.C. INC.	1991 08 01	Québec
2861-9799 GESTION ACM INC.	1991 07 15	Rouyn-Noranda
2861-9385 GESTION BELSÉ II INC.	1991 07 11	Montréal
2860-9956 GESTION DENISE ET JEAN-CLAUDE TARDIF INC.	1991 07 12	Saint-François
2861-9963 GESTION ÉRIC NÉRON INC.	1991 07 16	Laval
2861-3065 GESTION G.D.O.C. INC.	1991 07 16	Québec
2861-9955 GESTION INFORMATIQUE PIERRE BELLEAU INC.	1991 07 16	Montréal
2861-8882 GESTION IRKA L. GAUVIN INC.	1991 07 11	Trois-Rivières
2862-0045 GESTION JEAN-CLAUDE GEOFFROY INC.	1991 07 17	Longueuil
2861-2067 GESTION LUC ROBITAILLE INC.	1991 07 16	Trois-Rivières
2860-7679 GESTION LUMINA INC.	1991 07 10	Frontenac
2861-2034 GESTION MAURICE BERTEAU INC.	1991 07 15	Bedford
2862-0433 GESTION PAUL PAYETTE INC.	1991 07 16	Joliette
2860-9857 GESTION PIERRE TARDIF INC.	1991 07 11	Beauce
2862-1258 GESTION PLANILEC INC.	1991 07 17	Montréal
2860-9899 GESTION ROCH TARDIF INC.	1991 07 11	Beauce
2861-9997 GESTION SERGE DANDURAND INC.	1991 07 16	Montréal
2862-0086 GESTION SODEP INC.	1991 07 17	Montréal
2862-0854 GESTION TRIPLE ELLES INC.	1991 07 16	Saint-Hyacinthe
2861-9583 GESTION YVES ROBERGE INC.	1991 07 12	Trois-Rivières
2861-1192 LE GROUPE ACTIVA-COM INC.	1991 07 15	Québec
2861-9633 LE GROUPE CONSEIL DEVIN ET ASSOCIÉS INC.	1991 07 15	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-9542 GROUPE FINANCIER C.S. PLUS INC.	1991 07 12	Montréal
2861-1150 G-MAR-TEC-INC.	1991 07 15	Beauce
2862-0292 HÔTEL CASA BELLA INC.	1991 07 15	Montréal
2861-9534 LES IMPORTATIONS MINA LEE INC. MINA LEE IMPORTS INC.	1991 07 12	Montréal
2861-9443 INFOPOLY INC.	1991 07 12	Montréal
2861-9922 INFO-SIGMA LTÉE	1991 07 15	Montréal
2862-0417 LES INSTALLATIONS L.S. INC.	1991 07 16	Terrebonne
2862-0052 LES INVESTISSEMENTS KARTA INC. KARTA INVESTMENTS INC.	1991 07 17	Montréal
2861-9948 IPF FINANCE INC.	1991 07 15	Montréal
2861-8965 J.P.A. ANTIQUITÉS INC.	1991 07 11	Montréal
2861-3297 KARAMOBILE INC.	1991 07 18	Québec
2862-1233 KLUBEK CONSTRUCTION INC.	1991 07 17	Terrebonne
2862-0748 LABORATOIRES HOMÉOCHERCHE INC.	1991 07 17	Labelle
2862-0664 LALONDE & GOUPIL INC.	1991 07 16	Iberville
2861-1796 LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC.	1991 07 15	Québec
2861-3156 LOUIS BROCHU CONSULTANT EN DOUANES INC.	1991 07 16	Québec
2862-0508 LUNETTERIE CLIN D'OEIL INC.	1991 07 16	Montréal
2862-0540 L'EPICYCLE INC.	1991 07 16	Montréal
2862-0359 L'ÎLE AU NÉON INC.	1991 07 15	Terrebonne
2862-0631 MAIN D'OEUVRE LAMBERT INC.	1991 07 16	Drummond
2862-0029 MARINA POINTE DAVIDSON INC.	1991 07 12	Pontiac
2862-1498 MENUISERIE GOSSELIN & JOANNIS INC.	1991 07 17	Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2861-3263 MICRO-INDEX INC.	1991 07 17	Montréal
2861-9989 MIGGS DISTRIBUTIONS INC.	1991 07 16	Beauharnois
2861-1820 MINI-EXCAVATION M.P. INC.	1991 07 15	Drummond
2861-9450 MOTEL TAPLA INC.	1991 07 12	Terrebonne
2862-0409 NATIONAL SPORT INC.	1991 07 16	Saint-Hyacinthe
2861-1994 NICOLE MORIN COURTIER INC.	1991 07 18	Québec
2862-0896 NOVA SERVICES CONSEILS INC.	1991 07 16	Longueuil
2860-9949 N.P. BILODEAU & ASSOCIÉS INC.	1991 07 11	Québec
2862-1449 OVILA G. HÉTU & ASSOCIÉS INC.	1991 07 16	Trois-Rivières
2861-8890 PERTINENCE INC.	1991 07 11	Montréal
2861-9104 PHOTOCOMPOSITION F & J INC.	1991 07 10	Montréal
2862-0904 PIÈCES D'AUTO ST-CHRYSOSTOME INC.	1991 07 15	Beauharnois
2861-3537 PIERRE PARÉ & ASS. INC.	1991 07 19	Saint-Hyacinthe
2860-8396 PISCINE MAJOR INC.	1991 07 02	Drummond
2861-9807 LES PORTE-CLEFS MIRACLE INC.	1991 07 12	Joliette
2861-1804 PORTIQUE DU QUÉBEC INC.	1991 07 15	Québec
2862-1464 PRODUCTIONS ABC SONORISATION INC. ABC SOUND SYSTEMS PRODUCTIONS INC.	1991 07 17	Montréal
2862-0599 LES PRODUCTIONS INTRÉPIDES INC.	1991 07 17	Montréal
2862-0805 LES PRODUCTIONS PROD. INC.	1991 07 16	Laval
2860-5210 PRODUITS AGRICOLES FHURNY INC.	1991 07 12	Saint-Hyacinthe
2861-3032 LES PROMOTIONS MAXI 2000 LTÉE	1991 07 15	Québec
2862-0276 PROTECTION INTERNATIONALE C.M.D. INC.	1991 07 15	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-1499 LES RÉALISATIONS PRISMA VIDÉO INC.	1991 07 15	Québec
2862-1613 RENDEZ-VOUS DES 4 SAISONS INC.	1991 07 17	Longueuil
2862-1209 RÉNOVATION A. BOURDAGES INC.	1991 07 17	Montréal
2861-2026 RÉSERVATION TOURISTIQUE RÉSERVATOIR INC.	1991 07 12	Montréal
2862-0532 LES RESTAURANTS «LE ZAZIUMMM» INC.	1991 07 27	Montréal
2860-9980 REVUE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE 02 INC.	1991 07 12	Chicoutimi
2862-1159 R. F. G. RÉNOVATIONS INC.	1991 07 17	Longueuil
2861-1184 R.R.T. - PÉLOQUIN INC.	1991 07 15	Montréal
2862-0581 SERVICE DE CHAUFFAGE RAYNALD NADEAU INC.	1991 07 17	Drummond
2861-2075 SERVICE DE RÉPARATION EN PLOMBERIE ROGER COUTURE INC.	1991 07 16	Saint-Hyacinthe
2861-8999 SERVICE D'AIDE À DOMICILE JENNY INC.	1991 08 01	Montréal
2862-0482 SERVICE D'IMMEUBLES CENTRAL INC. CENTRAL BUILDING SERVICES INC.	1991 07 16	Montréal
2861-2091 SERVICE MÉCANIQUE BOUDREAU (SMB) INC.	1991 07 16	Joliette
2859-9314 SERVICES INFORMATIQUES G.PRINCE INC.	1991 09 01	Longueuil
2862-0797 SOCIÉTÉ DE DESIGN AMCORP INC.	1991 07 17	Laval
2861-9856 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SÉDILLOT INC.	1991 07 15	Gaspé
2861-9674 SOCODIP INC.	1991 07 15	Montréal
2861-9971 SOGIA INC.	1991 07 16	Montréal
2861-3149 SPECIALLOTS INC.	1991 07 15	Trois-Rivières
2861-9591 STOP SECRET INC.	1991 07 12	Montréal
2861-9641 SURPRENANT TRANSPORT INC.	1991 07 15	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-9872 SYSTEK CONSTRUCTION INC.	1991 07 15	Saint-Hyacinthe
2859-9439 TÉLÉ-BOUFFE INC.	1991 07 12	Montréal
2862-0490 TRADUCTIONS L.M. INC.	1991 07 16	Longueuil
2862-0219 TRANSMISSIONS MONTRÉAL-OUEST INC. MONTRÉAL WEST TRANSMISSION INC.	1991 07 12	Montréal
2861-9575 TRANSPORT AURIEL GAGNÉ INC.	1991 07 12	Alma
2862-0037 TRANSPORT D. S. RICHER & FILS INC.	1991 07 17	Montréal
2861-2083 TRANSPORTS BELMICO INC.	1991 07 16	Trois-Rivières
2862-0011 VEGASYS INTERNATIONAL INC.	1991 07 12	Montréal
2860-5228 LES VIGNES ROSEMONT INC.	1991 07 12	Montréal
2862-0813 LES VITRAUX MARCEL TOUSIGNANT INC.	1991 07 16	Longueuil
2861-9724 V-DAT INC.	1991 08 01	Montréal
2859-9405 YANG & PARRY TRANSMISSION INC.	1991 07 12	Montréal

*L'Inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2900

#### Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1227-9998 A. APRIL CONSTRUCTION LTÉE	1965 11 18	1991 07 16	
1106-4599 LES BATTERIES ÉLECTRIQUES GAGNON INC.	1968 09 16	1991 07 15	
1329-6793 CARTRAN INC.	1966 02 09	1991 07 15	
1338-0076 CENTRE COMMERCIAL TERREBONNE LTÉE	1973 08 21	1991 07 15	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1287-0804 CENTRE VALLEYFIELD LTÉE	1971 11 05	1991 07 15	
1503-3566 LA COMPAGNIE DE PORTEFEUILLE AMCOR INC.	1976 05 05	1991 06 19	
1365-6434 DISTRIBUTEUR FAEMA INC.	1975 06 02	1991 07 11	
1332-7614 D. DUMAIS & FILS INC.	1973 02 06	1991 07 16	
1461-7807 JEAN MERCILLE INC.	1975 09 05	1991 07 15	
1351-2348 LAURENT GARNEAU INC.	1973 12 07	1991 07 18	
1336-6521 L. MADORE & FILS INC.	1973 06 26	1991 07 11	
1631-2720 PEINTURES INDUSTRIELLES G.S. LTÉE	1978 11 08	1991 06 17	
1161-9632 POMERLEAU ÉLECTRIQUE INC.	1968 11 28	1991 07 08	
1641-2306 RADIATEURS M.R. INC.	1980 01 30	1991 07 17	
1238-3907 RÉSIDENCE BERTHIAUME-DUTREMBLAY	1971 12 15	1991 07 15	

*L'Inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

2901

### Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2861-3362 LES ENTREPRISES BENOÎT BOULIANNE INC.	LES ENTREPRISES BOULIANNE ET FIORE INC. LES ENTREPRISES BENOÎT BOULIANNE INC.	1991 07 19	Québec
2860-5236 GESTION J.F. INC.	GESTION J.F. INC. LES PLACEMENTS E.T. INC. PLACEMENTS JARI INC.	1991 08 01	Frontenac
2861-1788 GESTION RICHARD LAVOIE INC.	LES GESTIONS RICHARD LAVOIE INC. 2731-4848 QUÉBEC INC. OPTIQUE LA MALBAIE INC.	1991 07 15	Charlevoix

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2860-9832 LES IMMEUBLES BEAUCHAMP INC.	LES IMMEUBLES BEAUCHAMP INC. 2860-5046 QUÉBEC INC.	1991 07 08	Chicoutimi
2861-1762 PARC SAFARI AFRICAÏN (QUÉBEC) INC.	PARC SAFARI AFRICAÏN (QUÉBEC) INC. 2858-7616 QUÉBEC INC. 2858-8374 QUÉBEC INC.	1991 07 15	Beauharnois
2860-1904 PIÈCES D'AUTO PAGÉ (1988) INC.	PIÈCES D'AUTO PAGÉ (1988) INC. PLACEMENTS DENIS CHALIFOUX INC.	1991 09 01	Labelle
2861-1986 TRANSPORT JEAN-PAUL GÉLINEAU INC.	TRANSPORT JEAN-PAUL GÉLINEAU INC. JEAN-PAUL GÉLINEAU INC.	1991 06 30	Iberville

*L'Inspecteur général des institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2902

#### Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2330-7887 2330-7887 QUÉBEC INC.	1985 11 20	1991 07 11	de la dénomination sociale: TRANSPORT ELLYS INC.
2545-3184 2545-3184 QUÉBEC INC.	1987 12 29	1991 07 17	du district: Longueuil
2545-3622 2545-3622 QUÉBEC INC.	1987 12 29	1991 07 16	du district: Terrebonne
2620-3265 2620-3265 QUÉBEC INC.	1988 06 30	1991 07 15	du capital-actions
2622-5755 2622-5755 QUÉBEC INC.	1988 06 29	1991 07 12	du capital-actions GESTION ALAIN CASTONGUAY INC.
2625-2247 2625-2247 QUÉBEC INC.	1988 08 05	1991 07 15	du district: Joliette
2641-2528 2641-2528 QUÉBEC INC.	1989 03 30	1991 07 15	du district: Joliette
2745-3422 2745-3422 QUÉBEC INC.	1989 12 31	1991 07 17	de la dénomination sociale: STROMIGA QUÉBEC INC.
2752-8363 2752-8363 QUÉBEC INC.	1990 03 29	1991 07 10	de la dénomination sociale: DEVIMM CORP M.G. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2756-1992 2756-1992 QUÉBEC INC.	1990 05 04	1991 07 12	1) de la dénomination sociale: AUTOBUS NOROUEST INC. 2) du district: Rouyn-Noranda
2757-2353 2757-2353 QUÉBEC INC.	1990 05 30	1991 07 16	du district: Montréal
2760-4388 2760-4388 QUÉBEC INC.	1990 07 27	1991 06 20	de la dénomination sociale: L'ÎLE DU MONT GARCEAU LTÉE
2840-5975 2840-5975 QUÉBEC INC.	1990 09 24	1991 07 17	1) du district: Drummond 2) du capital-actions
2840-9829 2840-9829 QUÉBEC INC.	1990 10 10	1991 07 10	du district: Québec
2841-5487 2841-5487 QUÉBEC INC.	1990 08 13	1991 07 11	de la dénomination sociale: AGRIVALE INC.
2842-8647 2842-8647 QUÉBEC INC.	1990 10 19	1991 07 15	de la dénomination sociale: ATELIER D'USINAGE M. DAIGLE INC.
2842-9249 2842-9249 QUÉBEC INC.	1990 10 23	1991 07 15	de la dénomination sociale: FLOKO INC.
2847-9202 2847-9202 QUÉBEC INC.	1990 12 14	1991 02 18	du district: Laval
2848-2974 2848-2974 QUÉBEC INC.	1990 12 20	1991 06 14	du district: Montréal
2848-7858 2848-7858 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1991 07 11	de la dénomination sociale: MICRO-CUBE INC.
2849-8202 2849-8202 QUÉBEC INC.	1991 02 11	1991 07 10	1) de la dénomination sociale: VILLAGE PINOTEAU (1991) INC. PINOTEAU VILLAGE (1991) INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum: 8 maximum: 13
2851-5971 2851-5971 QUÉBEC INC.	1991 02 21	1991 07 17	1) du district: Drummond 2) du capital-actions
2855-9474 2855-9474 QUÉBEC INC.	1991 04 25	1991 07 08	de la dénomination sociale: GROUPE ZOOMTEL INC.
2857-1701 2857-1701 QUÉBEC INC.	1991 05 28	1991 07 17	du district: Drummond

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2858-6758 2858-6758 QUÉBEC INC.	1991 05 30	1991 07 10	de la dénomination sociale: LA COMPAGNIE DU NORD-OUEST (QUÉBEC) INC. THE NORTH WEST COMPANY (QUÉBEC) INC.
2858-9414 2858-9414 QUÉBEC INC.	1991 06 07	1991 07 04	de la dénomination sociale: GEC ALSTHOM ÉLECTROMÉCANIQUE INC.
2859-8068 2859-8068 QUÉBEC INC.	1991 06 28	1991 07 12	du district: Roberval
2859-8514 2859-8514 QUÉBEC INC.	1991 06 28	1991 07 15	du district: Richelieu
2860-0252 2860-0252 QUÉBEC INC.	1991 06 03	1991 07 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2860-0260 2860-0260 QUÉBEC INC.	1991 06 03	1991 07 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2860-0666 2860-0666 QUÉBEC INC.	1991 05 29	1991 07 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2861-0251 2861-0251 QUÉBEC INC.	1991 07 04	1991 07 15	du district: Rimouski
2623-1761 ACIERS RIVE-SUD INC.	1988 07 14	1991 07 17	du district: Montréal
2538-3605 ALURECQ ALUMINIUM RECYCLÉ DU QUÉBEC INC.	1987 08 25	1991 07 15	de la dénomination sociale: MÉTAL CONTINENTAL (1991) INC. CONTINENTAL METAL (1991) INC.
2412-7961 ASPIRABEC INC.	1986 02 26	1991 07 12	de la dénomination sociale: 2412-7961 QUÉBEC INC.
2416-2877 L'AUBERGE ST-MATHIEU INC.	1986 05 16	1991 07 16	1) du district: Saint-Maurice 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2644-3457 BAR ET CONDO CHEZ CHARLY INC.	1989 06 01	1991 07 15	de la dénomination sociale: 2644-3457 QUÉBEC INC.
2534-0993 LES BOIS TRAITÉS WEST ISLAND INC.	1987 04 14	1991 07 12	de la dénomination sociale: CONCEPT «TOIT ET MOI» INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1847-2076 BOUTIQUE RUDI ALEXANDRE INC.	1981 06 03	1991 07 08	1) de la dénomination sociale: ROBERT MENKENS INC. 2) du district: Laval 3) du capital-actions 4) des dispositions
2542-1173 LES CÂBLES J. CHAGNON INC.	1987 12 11	1991 07 12	de la dénomination sociale: CORPORATION JUSTIN CHAGNON INC.
2536-6311 CENTRE DE JARDIN RÉGIONAL DE LOUISEVILLE INC.	1987 06 23	1991 07 16	du capital-actions
2853-7264 CENTRE INTERNATIONAL DE VALVE INC.	1991 02 27	1991 07 10	du capital-actions
2543-4580 CÉRAMI-CLUB (PORT-CARTIER) INC.	1987 12 14	1991 06 14	de la dénomination sociale: 2543-4580 QUÉBEC INC.
2331-6003 CHAMPIGNONS ST-LÉON INC.	1985 12 06	1991 07 15	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2640-1513 CHAUSSURES FIORI (2) INC.	1989 03 06	1991 07 12	de la dénomination sociale: FIORI IMPORT-EXPORT INC.
2849-0274 CHRONOTECH INC.	1991 01 16	1991 07 16	1) de la dénomination sociale: CHRONOFORT INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2641-8319 CONDITIONNEMENT CELLULAIRE SÉGUIN INC.	1989 04 10	1991 07 08	de la dénomination sociale: ATLANTIQUE-PACIFIQUE IMPORT/ EXPORT INC.
1347-0950 CONSTRUCTION GASTON PROULX & FRÈRE INC.	1973 10 24	1991 07 16	du capital-actions
1638-6062 CONSTRUCTION LECLERC ET PELLETIER INC.	1979 09 04	1991 06 18	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2760-3547 CONSTRUCTION LONGTIN & POIRIER INC.	1990 07 23	1991 07 15	de la dénomination sociale: 2760-3547 QUÉBEC INC.
1155-0761 CONTINENTAL MÉTAL INC.	1961 03 23	1991 07 15	de la dénomination sociale: 1155-0761 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2734-2641 COPYON INC.	1989 07 25	1991 07 12	de la dénomination sociale: TRANSCOPIES INC.
2546-4587 CORPORATION DESJARDINS DE VALEURS MOBILIÈRES	1988 03 16	1991 07 11	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE C.D.V.M. INC.
1332-5527 CRÉDIT BOMBARDIER LTÉE	1973 03 20	1991 07 11	du district: Bedford
2429-1346 LES ENTREPRISES BEAULIEU ET PROULX INC.	1987 02 06	1991 07 09	de la dénomination sociale: BELOEIL HÉLICOPTÈRE INC.
2742-6618 LES ENTREPRISES LÉO M & FILS INC.	1989 12 01	1991 07 12	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2528-9448 LES ENTREPRISES LUCIEN JORON INC.	1987 08 06	1991 07 17	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2432-5664 LES ENTREPRISES PIERRE BELLEFLEUR INC.	1987 03 19	1991 07 10	de la dénomination sociale: 2432-5664 QUÉBEC INC.
2847-0151 EXCAVATION M.E. TREMBLAY INC.	1990 11 28	1991 07 12	du district: Montréal
2631-8923 FENÊTRES PANORAMA INC.	1988 11 21	1991 07 11	du district: Montréal
2423-6218 FENÊTRES QUÉBÉCOISES ROCK-FOREST INC.	1986 10 24	1991 07 10	de la dénomination sociale: PORTES ET FENÊTRES QUÉBÉCOISES (ROCK FOREST) INC.
2159-6218 LA FERME MAISON ROUGE INC.	1983 10 06	1991 07 10	du district: Joliette
1846-5294 FERME VI-BER INC.	1981 05 19	1991 07 15	1) du capital-actions 2) des dispositions
2643-5099 GESTION G. BISSON INC.	1989 04 25	1991 07 12	du capital-actions
2849-2353 GESTION INFORMATIQUE MARTIN LONGPRÉ INC.	1991 01 21	1991 07 08	du district: Longueuil
2413-2243 LE GROUPE D.E.S. INC.	1986 03 13	1991 07 12	du capital-actions
2628-8522 LE GROUPE PLURI-VIE INC.	1988 10 05	1991 07 10	de la dénomination sociale: CENTRE DES SERVICES EN ASSURANCE AUBÉ INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2858-3334 HABITATION LASEGA INC.	1991 05 23	1991 07 15	du district: Montréal
1123-9605 HIPPODROME BLUE BONNETS INC.	1962 02 28	1991 07 08	du capital-actions
2528-7103 HYDRO-JET INC.	1987 07 30	1991 07 16	1) du district: Laval 2) du capital-actions 3) des dispositions
2414-7472 LES IMMEUBLES A. TARDIF INC.	1986 05 05	1991 07 17	de la dénomination sociale: MÉTAL INTERNATIONAL T. INC.
2857-7815 IMMEUBLES MECAN INC.	1991 05 07	1991 07 12	du capital-actions
1623-8511 LES INDUSTRIES FERMCO LTÉE	1978 03 01	1991 07 15	du capital-actions
2851-7449 LES INVESTISSEMENTS HARP (1991) INC.	1991 02 28	1991 07 16	1) de la dénomination sociale: LES SERVICES IMMOBILIERS STONEBRIDGE INC. STONEBRIDGE PROPERTY SERVICES INC. 2) du district: Montréal
2539-4321 LES INVESTISSEMENTS PÉLO INC.	1987 09 24	1991 07 19	du district: Montréal
2743-0677 LES INVESTISSEMENTS SHIRO INC.	1989 12 15	1991 07 11	du capital-actions
1363-4449 JALEM INC.	1975 05 09	1991 07 15	du capital-actions
1462-0207 JEAN-PAUL BELANGER INC.	1975 09 17	1991 07 10	de la dénomination sociale: COURTAGES J. PAUL BÉLANGER INC.
1363-9968 LAGACÉ ÉBÉNISTE INC.	1975 06 09	1991 07 12	du capital-actions
1348-3037 LOCATION AUTOBEC MONTRÉAL LTÉE	1973 11 23	1991 07 08	du capital-actions
2525-8112 MAÇONNERIE DEMO INC.	1987 05 14	1991 07 17	du district: Montréal
2756-1265 MASKADEL INC.	1990 05 03	1991 07 15	du district: Richelieu
2857-7658 MÉGA TÉLÉCOM INC.	1991 05 08	1991 07 10	de la dénomination sociale: 2857-7658 QUÉBEC INC.
2755-7537 MEUNERIE DE KAMOURASKA INC.	1990 07 31	1991 07 08	de la dénomination sociale: LES ÉQUIPEMENTS J.P.L. INC.
2315-4958 MOTEL DEBLOIS INC.	1985 01 21	1991 07 15	de la dénomination sociale: 2315-4958 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2524-8600 PETER BANAT & ASSOCIÉS INC.	1987 04 23	1991 07 11	de la dénomination sociale: 2524-8600 QUÉBEC INC.
1249-2435 LES PLACEMENTS COPROST INC.	1970 03 05	1991 07 09	de la dénomination sociale: CONSULTATION ET GESTION Y. F. INC.
2150-8551 LES PLACEMENTS DANIEL MORIN INC.	1983 01 27	1991 07 10	de la dénomination sociale: 2150-8551 QUÉBEC INC.
2153-0803 PNEUS GAUMOND D'ASBESTOS INC.	1983 03 23	1991 07 10	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES NAPOLEON GAUMOND INC.
1857-6223 LES PRODUCTIONS MAXIMUM MRL INC.	1982 04 30	1991 07 17	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2850-2193 LES PUBLICITÉS FAX INC.	1991 01 03	1991 07 16	de la dénomination sociale: COMMUNICATION QUOTEFAX INC.
2549-1333 SCARIFIAGE GAGNON INC.	1988 02 24	1991 07 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
1624-5144 SOMAPRO QUÉBEC INC.	1978 03 17	1991 07 19	de la dénomination sociale: 1624-5144 QUÉBEC INC.
1477-8534 STRUCTURES F.G. INC.	1977 05 19	1991 07 16	du district: Saint-Hyacinthe
2845-8735 SYSTÈMES M3I INC.	1990 11 02	1991 06 17	du district: Longueuil
2843-2979 TRANSPORT GAÉTAN ST-GERMAIN INC.	1990 11 07	1991 07 15	du district: Saint-Hyacinthe
1357-1492 TRANSPORT GÉRALD PELLETIER LTÉE	1974 06 10	1991 07 12	du capital-actions
2903			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

**Délivrance d'un certificat rectifié/complété**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2328-1462 AU GRAND GALOP INC.	Constitution	1985 09 30	1991 07 16

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2859-6633 MONT-ROYAL, IMPORT-EXPORT INC.	Constitution	1991 06 27	1991 07 16
2640-5829 LES UNIFORMES SUPRÊME INC.	Modification	1990 03 16	1991 07 16
2904			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

### Compagnies (Partie III) — Loi sur les

#### Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2860-9998 ACCUEIL ET INTÉGRATION BSL INC.	1991 07 18	Rimouski
2860-5665 ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTREPRISES FAMILIALES (OUTAOUAIS)	1991 07 19	22, rue des Flandres, bureau 101, Gatineau
2860-9865 L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DES GARS DU NORD-EST <i>NORTH-EAST BOY'S CLUB AND COMMUNITY ASSOCIATION</i>	1991 07 16	11465, rue Lamoureux, Montréal-Nord
2860-9782 ASSOCIATION DES PARENTS DU PENSIONNAT DES URSULINES DE STANSTEAD INC.	1991 07 15	26, rue Dufferin, Stanstead
2860-7620 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AVENTURIERS DE BROWNSEA	1991 07 15	9416, Millen, Montréal
2860-7786 ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DU PARC PIERREFONDS <i>PIERREFONDS PARK RECREATION ASSOCIATION</i>	1991 07 18	13777, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds
2861-3172 ASSOCIATION SOCCER-GATINEAU (1991)	1991 07 17	100, de Morency, Gatineau
2860-7778 ATELIER 4 ARTS INC.	1991 07 18	139, Sainte-Christine, Saint-Joseph de Beauce
2861-1770 CARREFOUR INTERNATIONAL DE THÉÂTRE DE QUÉBEC INC.	1991 07 15	Communauté urbaine de Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2860-9808 CENTRE D'ORGANISATION ET DE FORMATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES EN ENTREPRISES COLLECTIVES (COFTEC)	1991 07 16	176, Limoges, Sorel
2861-2125 CENTRE PHILANTHROPIQUE MULTICULTUREL (C.P.M.) INC.	1991 07 18	4890, boulevard Robert, app. 21, Saint-Léonard
2860-9824 LA CHRONIQUE AUTRICHIENNE <i>THE AUSTRIAN DIARY</i> <i>DAS OESTERREICHISCHE TAGEBUCH</i>	1991 07 17	122, rue Creswell, Beaconsfield
2860-7752 CLUB DE BOXE ET MUSCULATION LES TITANS	1991 07 17	2810, 21 <sup>e</sup> Avenue, Laval-Ouest
2861-2117 CLUB DE GYMNASTIQUE ROYAL-GYM INC.	1991 07 18	49, 26 <sup>e</sup> Avenue sud, Bois-des-Filion
2861-3081 CLUB DE TIR DE CHEVAUX CHAUDIÈRE ETCHEMIN INC.	1991 07 16	504, rang Sainte-Thérèse ouest, Sainte-Hénédine
2861-1903 CLUB SOCIAL 5003 INC.	1991 07 18	5003, chemin Saint-Eloi, Jonquière
2861-1911 COMMUNAUTÉ DOMINICAINE JUAN P. DUARTE À MONTRÉAL	1991 07 17	6435, rue St-Dominique, Montréal
2860-9774 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES COTEAUX	1991 07 15	330, Rang 9, Rochebeaucourt
2861-2166 CRÉATIONS MÉCHANTS BORIS	1991 07 19	7385, avenue de Gaspé, app. 5, Montréal
2861-2000 LES ÉPAULARDS DU HAUT-RICHELIEU INC.	1991 07 18	955, rue Choquette, Saint-Jean-sur-Richelieu
2861-2133 EXPO-SCIENCES PANQUÉBÉCOISE CHICOUTIMI 1992	1991 07 18	414, Collard ouest, Alma
2860-9790 FONDATION DES DIACRES DE SHERBROOKE	1991 07 15	Archevêché de Sherbrooke, 130, rue de la Cathédrale, Sherbrooke
2861-2158 FONDATION DU CENTRE D'ACCUEIL DE CAP-CHAT	1991 07 18	41, rue Nicolas, Cap-Chat
2852-5517 LA FONDATION DU CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA SOURCE	1991 07 17	280, avenue Notre-Dame, Charlesbourg

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2860-9873 FONDATION MCABBIE	1991 07 16	302, rue Saint-Michel, Oka
2861-1838 FONDATION POUR LA CONSERVATION DU MONT YAMASKA	1991 07 16	220, rang de la Montagne, Saint-Paul d'Abbotsford
2861-3230 FONDS DE SOPHIA TWEDDELL	1991 07 17	607, avenue Nantes, Sainte-Foy
2860-3306 HÉBERGEMENT CUL DE SAC INC.	1991 07 16	Sainte-Thérèse de Blainville
2861-2018 MAISON DES AMIES DE LA RÉGION DE MAGOG	1991 07 18	Magog
2861-2174 LE MUSÉE DE LA MARIONNETTE GÉANTE DU THÉÂTRE DE RUE DE VIANNEY INC.	1991 07 19	161, rang 1, Vianney
2860-1938 LES PRODUCTIONS A.D.L.E. INC.	1991 07 16	Magog
2860-9816 LA RÉCRÉATION DES 3-4 ANS PIERREFONDS INC.	1991 07 17	13860, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds
2861-2141 REGROUPEMENT FOLKLORIQUE DES BASSES LAURENTIDES	1991 07 18	1064, Route 158, Saint-Lin
2860-7760 RÉSEAU D.O. QUÉBEC INC.	1991 07 18	3458, avenue de Vendôme, Montréal
2860-9923 LES RETROUVAILLES DES GOYER INC.	1991 07 17	2568, des Baléares, Laval
2861-3628 SOCIÉTÉ AVENTURES AU PAYS DES BLANCHONS	1991 07 18	6325, 1 <sup>re</sup> Avenue, bureau 100, Charlesbourg
2860-7745 TROUPE: «CEUX DE LA PETITE ITALIE», INC. TRUPPA: «QUELLI DELLA PICCOLA ITALIA», INC.	1991 07 16	5275, Jean Talon est, bureau 202, Saint-Léonard

L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**Lettres patentes supplémentaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2735-3044 ASSOCIATION DES HANDICAPÉS VISUELS DU BAS DU FLEUVE ET DE LA GASPÉSIE	1989 08 08	1991 07 18	1) de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES DU BAS DU FLEUVE ET DE LA GASPÉSIE 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: 7
1171-1868 CENTRE CIVIQUE DE DOLBEAU INC.	1961 12 13	1991 07 17	des dispositions
2535-5207 CLUB DES JEUNES ENTREPRENEURS DES BASQUES	1987 05 29	1991 07 16	1) de la dénomination sociale: GROUPE D'ACCÈS AU MONDE DES AFFAIRES DES BASQUES 2) du siège social: 120, Notre-Dame ouest, Trois-Pistoles 3) des objets 4) de la valeur des biens immobiliers 5) des dispositions 6) du nombre des administrateurs: 7
1284-5608 CLUB SOCIAL TOSCANE INC.	1972 03 08	1991 07 16	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions
2754-8361 COMITÉ CONSULTATIF ET DE DÉVELOPPEMENT AÉROPORTUAIRE AÉROPORT DE VAL D'OR	1990 06 04	1991 07 18	1) de la dénomination sociale: CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT AÉROPORT RÉGIONAL DE VAL D'OR 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: 9
2852-1953 ENSEMBLE THÉÂTRAL DE MONTRÉAL	1991 03 20	1991 07 16	des objets
1511-2014 GARDERIE ROSEMONDE	1978 06 07	1991 07 17	des dispositions
1857-1463 MAISON-RÉALITÉ INC.	1982 04 26	1991 07 15	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
2321-9678 RESSOURCES JEUNESSE DE ST-LAURENT INC.	1986 02 05	1991 07 19	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
1356-1030 SOCIÉTÉ MINÉRALOGIQUE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE (SOMIRA)	1974 04 30	1991 07 18	de la valeur des biens immobiliers

2906

*L'Inspecteur général des institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

## Compagnies (Divers) — Loi sur les

### Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de la corporation suivante:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1642-5357 FONDATION POUR LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES DE L'HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	FONDATION DE L'HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	1980 03 07

2907

*L'Inspecteur général des institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

### Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
2736-0213 LES ARQUEBUSIERS DE KEBEC INC.	1989 09 07	10125, Place Vanier, Québec
2421-1245 ASSOCIATION DE LA SAUVEGARDE LAC BLUE SEA	1986 10 14	Messines, Gatineau
1228-8247 CENTRE D'ACHATS MASCOUTAIN INC.	1964 09 22	1153, chemin de la Canardière, Québec
2416-2398 CENTRE MÉTROPOLITAIN DE SERVICES AUX EMPLOYÉS INC.	1986 05 20	8190, boulevard Newman, bureau 305, La Salle
2417-7693 CLUB DE KARATÉ DE TROIS-RIVIÈRES INC.	1986 08 06	1401, rue Royale, Trois-Rivières

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
2750-5841 CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE INC.	1990 03 23	Bonaventure
1463-6211 CONSTRUCTION PAUL GUERIN INC.	1975 12 12	328, avenue Bord de l'Eau, Sorel
1842-0372 CONSTRUCTION PAVAL INC.	1980 12 30	8150, Métropolitain est, bureau 230, Anjou
1249-8408 GERMAIN & ASSOCIÉS, COURTIERS INC.	1960 08 26	1153, chemin de la Canardière, Québec
1330-6808 LES RÉALISATIONS MONT-VAUGEOIS INC.	1973 03 08	17, rue du Manoir, Lac Delage
2908		

*L'Inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

#### Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1369-7651 AGENCES DE VENTE BARRY ZRYL INC.	1974 10 21	2545, rue Major, Saint-Laurent
1633-0219 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE STE-DOROTHÉE	1979 01 19	960, Montée Gravel, Sainte-Dorothée
1841-4102 ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE BELLE COUR	1980 12 09	2590, boulevard Laurier, bureau 300, Sainte-Foy
2546-3761 ASSOCIATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS AUTOMOBILE DE LANAUDIÈRE	1988 03 14	4046, rue Queen, Rawdon
2753-5707 BANGABANDHU PARISHAD DU CANADA	1990 06 04	3240, rue Hochelaga, Montréal
2315-7381 CENTRE DES FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS	1985 05 29	7736, rue Saint-Denis, Montréal
2734-8648 CLUB CHINOIS DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC	1989 08 29	6961, Saint-Denis, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1508-5863 CLUB DE SKI OKIOK INC.	1977 11 15	188, Jacques-Cartier nord, Saint-Jean-sur-Richelieu
2170-4341 CLUB DE TENNIS KENT INC.	1984 06 19	3820, Saint-Kevin, bureau 1, Montréal
2542-3146 CLUB DES INITIÉS DE SAINT-HUBERT	1988 01 06	2103, boulevard Edouard, bureau 101, Saint-Hubert
2744-6608 CLUB D'ORNITHOLOGIE D'AHUNTSIC	1989 12 08	1221, rue Fleury, Montréal
2841-0744 CLUB S.R.G. LES GÉNÉRATIONS	1990 10 16	324, rue Promenade, bureau 8, Boisbriand
1306-6097 COLLÈGE RIVIER	1963 03 08	343, Saint-Jacques nord, Coaticook
2536-5966 CORPORATION DES OUVRIERS SYLVICOLES DE CHARLEVOIX INC.	1987 06 19	101, Rang Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Agnès
2544-6279 ÉGLISE CHRÉTIENNE RÉFORMÉE DE MONTRÉAL	1988 04 21	6984, rue Hurteau, Montréal
2553-7705 ÉGLISE DE DIEU PENTECÔTISTE «MOUVEMENT INTERNATIONAL»	1988 08 01	5405, avenue du Parc, Montréal
2846-4949 FÊTE AU VILLAGE ST-MALACHIE INC.	1990 12 19	1188, rue Principale, Saint-Malachie
1625-3916 GROUPE D'ANIMATION DU LOGEMENT COMMUNAUTAIRE DE LONGUEUIL	1978 04 12	460, Saint-Charles ouest, bureau 300, Longueuil
2314-7556 GYMN-EAU LAVAL	1985 03 22	4901, Saint-Joseph, bureau 307, Laval
1632-7330 L'HIRONDELLE, COMITÉ D'ACCUEIL INTER- ETHNIQUE	1979 02 09	4652, rue Jeanne-Mance, Montréal
1464-3845 LES IMMEUBLES E.N. LTÉE	1976 01 26	8969, boulevard Henri-Bourassa ouest, Saint-Laurent
1251-6795 INSTITUT VOLUNTAS DEI	1964 06 19	7385, boulevard Parent, Trois-Rivières
2759-0694 LA NOUVELLE MISSION	1990 08 29	915, rue Clark, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1300-8651 PENSIONNAT DE DRUMMONDVILLE	1961 06 23	235, rue Moisan, Drummondville
1291-7480 PLURAM INC.	1970 10 07	70, rue Dalhousie, bureau 300, Québec
2755-7388 LES PRODUCTIONS BOURRÉES DE COMPLEXES	1990 07 10	136, rue Saint-Ferdinand, bureau 26-3, Montréal
2850-8877 LES RELIGIEUSES ADORATRICES DU PRÉCIEUX SANG DE CHAMBLY	1875 12 24	1410, rue Salaberry, Chambly
2637-5774 SOCIÉTÉ DU LUPUS DU QUÉBEC	1989 03 08	3575, boulevard Saint-Laurent, bureau 242, Montréal
1245-5846 LES SPORTS INDÉPENDANTS DE CHÂTEAUGUAY INC.	1969 07 04	118, rue de Bienville, Châteauguay
1461-6882 TRICOT MAJOSA INC.	1975 09 24	7740, rue Valdombre, Saint-Léonard
2909		

*L'Inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

#### Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2737-2325 ACCUEIL MARIE-FRANÇOIS	1990 02 01	7
2624-1927 ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN ORTHOPÉDIE DU QUÉBEC (ATOQ)	1988 09 13	5
2331-3075 CAPILLAGE DE L'ÂGE DE L'ILLUMINATION DE QUÉBEC INC.	1985 12 03	5
2539-3521 CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	1987 09 21	36
2536-5966 CORPORATION DES OUVRIERS SYLVICOLES DE CHARLEVOIX INC.	1987 06 19	4

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1235-9238 FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC	1968 01 18	9
1364-9488 LA FONDATION NOUVELLE DIMENSION	1975 07 30	10
2846-4899 FONDS DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC	1990 12 19	9
1644-4663 GARDERIE AU PETIT NUAGE	1980 07 11	10
1627-8343 GARDERIE CADET ROUSSELLE DE VALLEYFIELD	1978 10 11	7
2172-7102 LA GARDERIE FAFOUIN D'EAST ANGUS INC.	1984 08 15	7
1364-3267 GARDERIE LA MAISONNETTE INCORPORÉE	1975 10 08	7
1645-7673 GARDERIE LES STROUMPS	1980 09 24	7
2638-2838 OMNIUM DE GOLF DES MÉDECINS DU QUÉBEC INC.	1989 03 28	5
2537-1667 SERVICE DE GARDE LA BALEINE BRICOLEUSE	1987 07 13	7
2323-5930 SOCIÉTÉ DES AMIS DU MOULIN MICHEL INC.	1985 08 27	11
1363-8721 S.O.S. GROSSESSE	1975 06 02	5

*L'Inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

2910

---

**Dissolution — Demandes de**


---

**2320-2450 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2320-2450 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 juillet 1991

74200

*La présidente,*  
LINH TO

**2320-8879 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2320-8879 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal-Nord, le 9 juillet 1991

74223

*Le secrétaire de la compagnie,*  
MICHEL TROUIN

**2426-2586 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2426-2586 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 24 juillet 1991

74218

*Le procureur de la compagnie,*  
JACQUES GRAVEL, avocat

**2430-9114 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2430-9114 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert, le 24 juillet 1991

74273

*Pour la compagnie,*  
GILLES BELEC, C.A.

### 2439-8133 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2439-8133 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 30 juillet 1991

74256

*Les procureurs de la compagnie,*  
GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUDET

### 2525-3766 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2525-3766 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 29 juillet 1991

74277

*Le secrétaire de la compagnie,*  
JACQUES MOREAU

### 2532-5051 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2532-5051 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Terrebonne, le 7 juin 1991

74205

*Le président,*  
WILLIAM LEWIN

### 2548-3629 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2548-3629 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 juillet 1991

74230

*Le procureur de la compagnie,*  
ANGELO VELENTZAS, avocat

### 2622-8643 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2622-8643 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 juillet 1990

74208

*Pour la compagnie,*  
FAUTEUX, BRUNO, BUSSIÈRE,  
LEEWARDEN, C.A.

### 2843-2946 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2843-2946 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Aimé-des-Lacs, le 23 juillet 1991

74196

*Pour la compagnie,*  
BRUNO BOUDREAU

### ALLIANCE TOURNESOL (MONTRÉAL)

Prenez avis que la compagnie «ALLIANCE TOURNESOL (MONTRÉAL)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 27 juillet 1991

74265

*Le secrétaire-trésorier,*  
JACQUES BOUCHER

### AMELI-EAU-RATION INC.

Prenez avis que la compagnie «AMELI-EAU-RATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Châteauguay, le 22 juillet 1991

74243

*La présidente,*  
LOUISE ROUGEAU

### APSYS INC.

Prenez avis que la compagnie «APSYS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Jonquière, le 14 juin 1991

74199

*Le président,*  
JEAN-PAUL CHAYER

### BOUTIQUE MALOURIE INC.

Prenez avis que la compagnie «BOUTIQUE MALOURIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Antoine-de-Tilly, le 3 juillet 1991

74266

*Le secrétaire de la compagnie,*  
ADRIEN CHEVARIE

### CANTIN & MCLEAN INC.

Prenez avis que la compagnie «CANTIN & MCLEAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Loretteville, le 22 juillet 1991

74234

*Le président,*  
JEAN-BENOÎT CANTIN

**CENTRE DE GYNÉCOLOGIE ET  
D'OBSTÉTRIQUE DE JOLIETTE INC.**

Prenez avis que la compagnie «CENTRE DE GYNÉCOLOGIE ET D'OBSTÉTRIQUE DE JOLIETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Charles-Borromée, le 30 juillet 1991

74261

*Le procureur de la compagnie,*  
JOSÉE PERREAULT, notaire

**CENTRE D'ÉVALUATION ET DE  
PERFECTIONNEMENT DES CADRES CEPECA  
INC.**

Prenez avis que la compagnie «CENTRE D'ÉVALUATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES CADRES CEPECA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1<sup>er</sup> mai 1991

74189

*Le président,*  
GUY NOËL

**CHALET AIGLE ROYALE INC.**

Prenez avis que la compagnie «CHALET AIGLE ROYALE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Malbaie, le 29 juillet 1991

74235

*Pour la compagnie,*  
BENOÎT CÔTÉ, C.A.

**COMPAGNIE SEVEN-UP SHERBROOKE LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «COMPAGNIE SEVEN-UP SHERBROOKE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 3 juin 1991

74245

*Le procureur de la compagnie,*  
BERTRAND LUSSIER, avocat

**CONDOR INVESTIGATION INC**

Prenez avis que la compagnie «CONDOR INVESTIGATION INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Candiac, le 15 juillet 1991

74214

*Le président,*  
DESMOND ROY

**CONTACT JEUNE ENTREPRISE MIRABEL (CJEM)  
INC.**

Prenez avis que la compagnie «CONTACT JEUNE ENTREPRISE MIRABEL (CJEM) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mirabel, le 19 juillet 1991

74212

*Pour la compagnie,*  
CHANTAL LAJEUNESSE

**DÉVELOPPEMENTS & INVESTISSEMENTS  
TRION BEND INC.**

Prenez avis que la compagnie «DÉVELOPPEMENTS & INVESTISSEMENTS TRION BEND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds, le 24 juillet 1991

74193

*Le président,*  
ROUBEN MAMALIAN

**DISTRIBUTIONS C.B. P.A.T. INC.**

Prenez avis que la compagnie «DISTRIBUTIONS C.B. P.A.T. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 16 juillet 1991

74206

*Les procureurs de la compagnie,*  
STEIN, MONAST, PRATTE & MARSEILLE

**ÉCLAIRAGE TANGUAY INC.**

Prenez avis que la compagnie «ÉCLAIRAGE TANGUAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 2 août 1991

74278

*Les procureurs de la compagnie,*  
GRONDIN, POUDRIER, BERNIER

**ENTRAIDE, MOUVEMENT DE L'ESPÉRANCE  
INC.**

Prenez avis que la corporation «ENTRAIDE, MOUVEMENT DE L'ESPÉRANCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 16 juillet 1991

74186

*Le secrétaire-trésorier,*  
BENOIT HOULE

#### ENTREPRISES CML LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISES CML LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Gatineau, le 22 juillet 1991

74254

*Le président,*  
JOSEPH CÉRÉ

#### ENTREPRISES DE COUTURE DIAMANT INC.

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISES DE COUTURE DIAMANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 juillet 1991

74222

*Le secrétaire-trésorier,*  
ENG TONG KOR

#### FERME J.F. GAUDREAU INC.

Prenez avis que la compagnie «FERME J.F. GAUDREAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 23 juillet 1991

74187

*Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL BOILEAU, notaire

#### FLEURISTE ST-JACQUES INC.

Prenez avis que la compagnie «FLEURISTE ST-JACQUES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Marie-Salomé, le 23 juillet 1991

74183

*Le président,*  
MARIO DROUIN

#### F. PELLETIER INC.

Prenez avis que la compagnie «F. PELLETIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Anjou, le 20 septembre 1990

74237

*Le président,*  
GÉRARD PELLETIER

#### GESTION 346 INC

Prenez avis que la compagnie «GESTION 346 INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 25 juillet 1991

74228

*La présidente,*  
MARIELLE G. MIGNEAULT

#### GESTION E.B. INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION E.B. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 18 juin 1991

74226

*Le procureur de la compagnie,*  
MARCEL DRAPEAU, avocat

#### GESTION LAURENTIENNE GILBERT INC

Prenez avis que la compagnie «GESTION LAURENTIENNE GILBERT INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Guadeloupe, le 22 juillet 1991

74213

*Pour la compagnie,*  
NOËL GILBERT

#### GIL JAC RÉNOVATION INC

Prenez avis que la compagnie «GIL JAC RÉNOVATION INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 30 juillet 1991

74267

*Le président,*  
GILLES LORANGER

#### GONZO PLANCHERS INC.

Prenez avis que la compagnie «GONZO PLANCHERS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Terrebonne, le 25 juillet 1991

74240

*Le président,*  
MICHEL BOSSÉ

#### GROUPE D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS DE LA RIVE-SUD INC.

Prenez avis que la compagnie «GROUPE D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS DE LA RIVE-SUD INC.» demandera à

l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lévis, le 29 juillet 1991

74229

*Les procureurs de la compagnie,*  
GOSSELIN ET ASSOCIÉS

#### HABITAT ROULIS ROULANT INC

Prenez avis que la compagnie «HABITAT ROULIS ROULANT INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cap-Saint-Ignace, le 23 juillet 1991

74264

*Le président,*  
LÉANDRE BOUTIN

#### LA BONNE LOUCHE INC.

Prenez avis que la compagnie «LA BONNE LOUCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Greenfield Park, le 23 avril 1991

74192

*Le procureur de la compagnie,*  
CATHERINE BAMBER, *avocate*

#### L'APPEL MARKETING INC.

Prenez avis que la compagnie «L'APPEL MARKETING INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 juillet 1991

74227

*Pour la compagnie,*  
KHOREN KOUYOUMDJIAN

#### L'EMBALLERIE + INC.

Prenez avis que la compagnie «L'EMBALLERIE + INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 juillet 1991

74242

*La secrétaire de la compagnie,*  
LISE HÉROUX

#### LÉO FERLAND EXPERTS-CONSEILS INC.

Prenez avis que la compagnie «LÉO FERLAND EXPERTS-CONSEILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Julie, le 24 juillet 1991

74246

*Le procureur de la compagnie,*  
JACQUES VIENS, *notaire*

#### LES ALIMENTS DUBREUIL LTÉE DUBREUIL FOODS LTD.

Prenez avis que la compagnie «LES ALIMENTS DUBREUIL LTÉE — DUBREUIL FOODS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 juillet 1991

74195

*Les procureurs de la compagnie,*  
GROSS, PINSKY

#### LES AUTOBUS DU NORD-EST INC.

Prenez avis que la compagnie «LES AUTOBUS DU NORD-EST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 30 juillet 1991

74255

*Les procureurs de la compagnie,*  
GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUDET

#### LES CARROSSERIES B.R.P. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CARROSSERIES B.R.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 31 mai 1991

74272

*Le secrétaire de la compagnie,*  
GILLES BÉLEC

#### LES ENTREPRISES DENIS LABRIE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES DENIS LABRIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Matane, le 30 juillet 1991

74198

*Le procureur de la compagnie,*  
SERGE BERNIER, *notaire*

#### LES ENTREPRISES NOËLLA RIVARD INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES NOËLLA RIVARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Dolbeau, le 22 juillet 1991

74211

*La présidente,*  
NOËLLA RIVARD

**LES IMMEUBLES WOODCREST LIMITÉE  
WOODCREST REALTIES LIMITED**

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES WOODCREST LIMITÉE — WOODCREST REALTIES LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 juin 1991

74259

*Les procureurs de la compagnie,*  
LAPOINTE ROSENSTEIN

**LES INVESTISSEMENTS RÉGINALD BOULAY  
INC.  
RÉGINALD BOULAY INVESTMENTS INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS RÉGINALD BOULAY INC. — RÉGINALD BOULAY INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 30 juillet 1991

74257

*Les procureurs de la compagnie,*  
GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUDET

**LES ORDINATEURS HYPOCRAT (DIVISION  
PHARMACEUTIQUE) INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES ORDINATEURS HYPOCRAT (DIVISION PHARMACEUTIQUE) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 juillet 1991

74258

*Les procureurs de la compagnie,*  
MARTINEAU WALKER

**LES PLACEMENTS BARFORD INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS BARFORD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Coaticook, le 22 juillet 1991

74241

*Le président,*  
GERMAIN CHAPUT

**LES PLACEMENTS CHARLES LÉPINE INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS CHARLES LÉPINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institu-

tions financières la permission de se dissoudre.

Bromptonville, le 28 juin 1991

74202

*Le président,*  
CHARLES LÉPINE

**LES PLACEMENTS MONTY INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS MONTY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 juillet 1991

74209

*Le procureur de la compagnie,*  
ANDRÉ GAUTHIER, avocat

**LES PRODUCTIONS VIDÉO-TRAME INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES PRODUCTIONS VIDÉO-TRAME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 26 juillet 1991

74270

*Le président,*  
CLAUDE BOISVERT

**LES TOITURES RAOUL HÉBERT INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES TOITURES RAOUL HÉBERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 27 mars 1991

74233

*Le président,*  
RAOUL HÉBERT

**LEVAGE SEPA INC.  
SEPA CRANE INC.**

Prenez avis que la compagnie «LEVAGE SEPA INC. — SEPA CRANE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 juillet 1991

74221

*Les procureurs de la compagnie,*  
STIKEMAN, ELLIOTT

**M. LOGUSH INC.**

Prenez avis que la compagnie «M. LOGUSH INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1<sup>er</sup> février 1989

74236

*Les procureurs de la compagnie,*  
LENGVARI, BRAMAN

#### NOVA BELL INC.

Prenez avis que la compagnie «NOVA BELL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 29 octobre 1991

74184

*Le président,*  
BENOIT DAIGLE

#### PAVÉ L.W INC

Prenez avis que la compagnie «PAVÉ L.W INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Repentigny, le 22 juillet 1991

74215

*Le président,*  
LEE WILSON

#### PRODUITS ALIMENTAIRES PIERRE INC.

Prenez avis que la compagnie «PRODUITS ALIMENTAIRES PIERRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Greenfield Park, le 23 avril 1991

74191

*Le procureur de la compagnie,*  
CATHERINE BAMBER, avocate

#### PUBLIC FURNITURE EXCHANGE INC.

Prenez avis que la compagnie «PUBLIC FURNITURE EXCHANGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 juillet 1991

74210

*Le président,*  
HAROLD BASERMAN

#### RANCH DYNASTIE INC.

Prenez avis que la compagnie «RANCH DYNASTIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Calixte, le 5 juillet 1991

74201

*La présidente,*  
ROSA FOURNIER

#### REGROUPEMENT POUR L'OBJECTION DE CONSCIENCE AU CANADA

Prenez avis que la compagnie «REGROUPEMENT POUR L'OBJECTION DE CONSCIENCE AU CANADA» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 27 juillet 1991

74269

*Le secrétaire de la compagnie,*  
JACQUES BOUCHER

#### RESTAURANT JARDIN HOCHELAGA INC.

Prenez avis que la compagnie «RESTAURANT JARDIN HOCHELAGA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 juillet 1991

74260

*Les procureurs de la compagnie,*  
FELDMAN & ASSOCIÉS

#### R. PAGÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «R. PAGÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 25 juillet 1991

74232

*La secrétaire de la compagnie,*  
MICHELINE PAQUETTE PAGÉ

#### SAGUENAY READY MIX INC.

Prenez avis que la compagnie «SAGUENAY READY MIX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 2 juillet 1991

74219

*Le secrétaire-trésorier,*  
W.J. LEEDER

#### SOCIÉTÉ CONSEIL D.G.T. PLUS INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ CONSEIL D.G.T. PLUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Tuque, le 10 juillet 1991

74268

*Le président,*  
PIERRE GOUPEL

**TRANSPORT JACQUES ROBERGE INC.**

Saint-Alexis-des-Monts, le 30 septembre 1990

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT JACQUES ROBERGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

74239

*Le président,*  
PAUL AIMÉ MORIN

Charlesbourg, le 22 juillet 1991

**VILLA SAINT-LUCIEN INC.**

74203

*Le président,*  
JACQUES ROBERGE

Prenez avis que la compagnie «VILLA SAINT-LUCIEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

**TRANSPORT P. ET M. MORIN INC.**

Saint-Jérôme, le 25 juillet 1991

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT P. ET M. MORIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

74225

*Le procureur de la compagnie,*  
FRANÇOIS LEDUC, avocat

**Compagnies étrangères — Loi sur les****Permis de faire affaires (Accordé)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2944-1375 * AMF REECE, INC.	1991 07 16	Stanley Lyon Selinger, 1001, boulevard de Maisonnette ouest, bureau 850, Montréal	1001, boulevard de Maisonnette ouest, bureau 850, Montréal
2911			<i>L'Inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

**Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les****Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)**

Le notaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé sa raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JEANNIE (1990) JEANNIE (1990) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1991) SFI NO. 2 SFI (1991) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1991 07 12

2915

*Le notaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,*  
CLAUDE LEBEAU

**Dissolution**

Le notaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de chacune des sociétés en commandite suivantes ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 829 NORMANDIE	1987 06 17	1155, René-Lévesque Ouest, local 3100, Montréal, QC, H3B 3S6	1991 07 17
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINQ DÉFIS	1985 12 30	326, Saint-Paul Ouest, Montréal, QC, H2Y 2A3	1991 07 22
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COUSIN CUISINE	1985 11 08	1324, Sainte-Catherine Est, Montréal, QC, H2L 2H5	1991 07 22
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CROISADES	1985 11 08	1324, Sainte-Catherine Est, Montréal, QC, H2L 2H5	1991 07 22
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SCREAM OF STONE	1989 12 28	507, place d'Armes, bureau 1800, Montréal, QC, H2Y 2W8	1991 07 12

*Le notaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

2914

**Remplacement d'un commandité**

Le notaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont remplacé ou ajouté un ou des commandités:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1991) SFI NO. 3 SFI (1991) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 3	ABRAMS CONSULTANTS INC.	SKYLER FILM INVESTORS INC.	1991 07 19
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JEANNIE (1990) JEANNIE (1990) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	ABRAMS CONSULTANTS INC.	SKYLER FILM INVESTORS INC.	1991 07 12
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LA SEIGNEURIE	2860-5079 QUÉBEC INC.	2423-8883 QUÉBEC INC.	1991 07 28
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'AVENTURE	DISTRIBUTION INTERNATIONALE CINÉ-GROUPE J.P. INC.	SOGEICINE INC.	1991 07 17

*Le notaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

2913

---

**Nominations**

---

Il a plu au Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, l'honorable Martial Asselin, C.P., C.R., de nommer les personnes suivantes comme aides de camp, pendant la durée de son mandat:

*Aides de camp honoraires,*

MAJOR MARC LACROIX, CD  
CAPITAINE PIERRE PROULX

Québec, le 12 juin 1991

2916

## Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

### Reprise d'existence — Avis de

La ministre déléguée aux Finances donne avis qu'elle a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1365-6681 L'ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS DE MARZANELLO	1991 07 09	Aucune
1238-9995 CAMP BITOBI	1991 07 03	Aucune
1859-4705 CLUB ROTARY DE ST-GEORGES INC.	1991 07 09	Aucune
1624-7272 LES PUBLICATIONS CHARLES-HUOT INC.	1991 07 09	Aucune

La ministre déléguée aux Finances,  
LOUISE ROBIC

2912

### Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

#### Beauce

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauce  
C.S.B. 350-05-000245-900  
S. 350-18-000004-912

**CAISSE POPULAIRE DE STE-MARIE DE BEAUCE**, 275, avenue Marguerite-Bourgeoys, Sainte-Marie, Beauce, partie demanderesse, contre **LES PRODUITS ISOLOFOAM INC.**, 1346, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie, QC, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Beauce, mis en cause.

« A ) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision cinquante-neuf du lot originaire numéro six cent soixante-douze (ptie 672-59) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Marie, division d'enregistrement de Beauce. Cette partie du lot 672-59 est bornée et décrite comme suit: vers le nord-ouest par le lot 673-64, mesurant le long de cette limite deux cents pieds (200 pi); vers le nord-est par le lot 672-76, mesurant le long de cette limite cent vingt-six pieds et trois dixièmes (126,3 pi); vers le sud-est par le lot 672-16, mesurant le long de cette limite cent dix pieds et neuf dixièmes (110,9 pi) et par le lot 673-111 (1<sup>re</sup> Avenue), mesurant le long de cette limite cinquante et un pieds et sept dixièmes (51,7 pi); vers le sud par le lot 672-11 (1<sup>re</sup> Avenue), mesurant le long de cette limite quarante-sept pieds et un dixième (47,1 pi) le long d'un arc de cercle d'un

rayon de trente pieds (30 pi); et vers le sud-est par le chemin public du boulevard Vachon Nord, mesurant le long de cette limite soixante pieds (60 pi). Superficie: ledit immeuble contient vingt et un mille quatre cent quarante pieds carrés (21 440 pi<sup>2</sup>) en superficie. »

« B ) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante-seize du lot originaire numéro six cent soixante-douze (672-76) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Marie, division d'enregistrement de Beauce. Superficie: ledit immeuble contient soixante-deux mille cent cinquante pieds carrés (62 150 pi<sup>2</sup>) en superficie. »

« C ) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent du lot originaire numéro six cent soixante-douze (672-100) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Marie, division d'enregistrement de Beauce. Superficie: ledit immeuble contient cinquante-neuf mille huit cent sept pieds carrés (59 807 pi<sup>2</sup>) en superficie; le tout avec bâtisses dessus construites, portant le numéro d'immeuble 1338, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie de Beauce, circonstances et dépendances, et servitudes actives et passives. »

« D ) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent quarante et un du lot originaire numéro six cent soixante-treize (673-141) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Marie, division d'enregistrement de Beauce; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et servitudes actives et passives. La bâtisse érigée sur ledit immeuble porte le numéro d'immeuble 1346, boulevard Vachon Nord à Sainte-Marie de Beauce, province de Québec, G2E 1N4. Avec et y compris l'ameublement, les équipements fixes, l'agencement et autres objets qui sont ou seront sur ou dans l'immeuble et qui sont ou seront considérés immeubles par destination. »

La mise à prix des immeubles « A », « B », et « C » est fixée à 131 678,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

La mise à prix de l'immeuble « D » est fixée à 361 504,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107<sup>e</sup> Rue de la Station, Beauceville, le ONZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,  
GISELÈ PARÉ

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Joseph-de-Beauce, le 29 juillet 1991

74274

## Hull

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
Nos 550-18-001486-915  
550-05-000340-912

**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**, partie demanderesse, contre 168905 CANADA INC., et PAUL SCOTT, partie défenderesse.

### Désignation

Toute cette propriété est connue et désignée comme étant une partie du lot quatre-vingt-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire onze B et une partie du lot cent sept de la subdivision officielle du lot originaire onze C (partie des lots 11B-98 et 11C-107), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Buckingham, division d'enregistrement de Papineau, et pouvant être plus particulièrement décrite comme suit: de figure irrégulière, borné au nord-est et au sud-est par partie du lot cent sept de la subdivision officielle du lot originaire onze C (partie du lot 11C-107), rang Deux (rg 2), canton de Buckingham, au sud-ouest par partie du lot quatre-vingt-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire onze B et par partie du lot cent sept de la subdivision officielle du lot originaire onze C (partie des lots 11B-98 et 11C-107), rang Deux (rg 2), canton de Buckingham, au nord-ouest par partie du lot quatre-vingt-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire onze B (partie du lot 11B-98), rang Deux (rg 2), canton de Buckingham et par la route no 309; mesurant deux cents pieds (200 pi) au nord-est, deux cent soixante pieds (260 pi) au sud-est, respectivement cent quatre-vingts pieds (180 pi) et vingt pieds (20 pi) au sud-ouest, respectivement vingt-cinq pieds (25 pi) et deux cent trente-cinq pieds (235 pi) au nord-ouest; contenant en superficie cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-douze pieds carrés (51 492 pi<sup>2</sup>).

Ladite partie du lot quatre-vingt-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire onze B (partie 11B-98), rang Deux (rg 2), canton de Buckingham est bornée comme suit: à l'est par partie du lot cent sept de la subdivision officielle du lot originaire onze C (partie 11C-107), rang Deux (rg 2), canton de Buckingham, au sud-ouest par partie du même lot (partie 11B-98), rang Deux (rg 2), canton de Buckingham et au nord-ouest par la route 309 et par partie du même lot (ptie 11B-98), rang Deux (rg 2), canton de Buckingham.

Ladite partie cent sept de la subdivision officielle du lot originaire onze C (ptie 11C-107), rang Deux (rg 2), canton de Buckingham est bornée comme suit: à l'ouest par la partie ci-haut décrite (ptie 11B-98), rang Deux (rg 2), canton de Buckingham, au nord-ouest par la route 309, au sud-est, au sud-ouest et au nord-est par partie du même lot (ptie 11C-107), rang Deux (rg 2), canton de Buckingham.

Sauf et à distraire de ladite partie cent sept de la subdivision officielle du lot originaire onze C (ptie 11C-107), rang Deux (rg 2), canton de Buckingham la partie vendue à Sa Majesté du Chef du Québec, et plus particulièrement décrite comme suit: de figure triangulaire, est bornée vers le nord-ouest par la route 309 et mesurant cent vingt-six pieds et cinq dixièmes (126,5 pi); vers le nord-est par une partie du lot cent sept de la subdivision officielle du lot originaire onze C (ptie 11C-107), rang Deux (rg 2), canton de Buckingham et mesurant dix-huit pieds et quatre dixièmes (18,4 pi); vers le sud par une partie du lot cent sept de la subdivision officielle du lot originaire onze C (ptie 11C-107) et mesurant cent vingt-sept pieds et six dixièmes (127,6 pi). Cette parcelle de terrain contient en superficie mille cent dix pieds carrés (1 110 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Le tout tel que montré par un liseré rouge sur un plan préparé par Louis Lavoie, arpenteur-géomètre, en date du 17 mars 1971 et révisé le 18 mai 1971 et portant le numéro 1405 de ses minutes.

Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes pouvant affecter ledit immeuble.

Avec les constructions qui s'y trouvent, y sont en voie d'érection ou y seront érigées plus tard, ainsi que les machines, outils, équipements, meubles, moteurs, chaudières et accessoires qui sont installés à l'intérieur ou autour desdites constructions et servant à l'exploitation d'un commerce, lesquels biens constituent des immeubles par nature ou par destination.

et plus particulièrement les biens ci-après décrits et situés dans, sur ou autour de l'immeuble ci-devant décrit, qui sont déclarés des immeubles par nature ou par destination dans le jugement du 16 avril 1991 et qui sont grevés par la même sûreté hypothécaire reconnus à la demanderesse:

- 2 climatiseurs
- 17 lits doubles
- 7 lits simples
- 48 bureaux
- 48 chaises
- 3 divans-lits
- 15 téléviseurs
- 1 magnéscope vidéo (VHS)
- 24 unités de réfrigération et chauffage

- 1 repasseuse électrique
- 1 balayuse électrique
- 24 téléphones et poste de réception Vantage
- 1 distributrice à boisson gazeuse
- 33 tables
- 125 chaises
- 12 bancs de bar
- 1 système électronique de boisson avec 7 compteurs
- 1 bar à salade
- 1 machine à glace
- 1 unité pour cocktail
- 1 glacière pour bière à 4 portes & 4 tablettes
- 1 chariot à flambée
- 1 caisse enregistreuse
- 1 système de son
- 1 laveuse à verres
- 2 enseignes extérieures
- 1 lave-vaisselle
- 1 cuisinière à gaz
- 1 four micro-ondes
- 1 congélateur
- 1 réfrigérateur 2 portes en acier inoxydable
- 1 B.B.Q.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cent vingt-quatre mille trois cents soixante-deux dollars (124 362,00 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Papineau, 266, rue Viger, Papineauville, QC, le DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
LISE LEBLANC

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 11 juillet 1991

74180

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
Nos 550-18-001450-903  
550-05-001572-893

**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**, partie demanderesse, contre **LES CONSTRUCTIONS JANE LTÉE ET AL.**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Hull, partie mise en cause.

#### Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot quatre-vingt-deux (82) du rang Cinq (V) selon les plan et livre de renvoi pour le canton de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec; avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances

et dépendances, portant le numéro d'immeuble 729, boulevard Saint-Joseph, Hull, province de Québec. Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes pouvant affecter ledit immeuble.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de 458 211,75 dollars et 75 cents (458 211,75 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, 17, rue Laurier, Hull, QC, salle 1.380, le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
LISE LEBLANC

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 22 juillet 1991

74179

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
Nos 550-18-001458-906  
550-05-001188-898

**LES ENTREPRISES VETEL LTÉE**, partie demanderesse, contre **CONSTRUCTION RAVIN BOISÉ LTÉE**, et **SIMON FRÉCHETTE**, partie défenderesse, et **151354 CANADA INC. ET AL.**, mis en cause.

#### Désignation

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot cent quatre-vingt-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois A (23A-194), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois C (23C-21), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot soixante-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois C (23C-76), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot soixante-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois C (23C-77), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot quarante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois C (23C-46), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois C (23C-47), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot quarante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois C (23C-48), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot quarante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois C (23C-49), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot cinquante de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois C (23C-50), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot cinquante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois C (23C-59), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot soixante de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois C (23C-60), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot soixante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois C (23C-62), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot soixante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois C (23C-63), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

« Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot soixante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois C (23C-64), rang Deux (rg 2), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quatre-vingt-trois mille six cent vingt-cinq dollars (83 625,00 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale

et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Hull, 170, Hôtel-de-Ville, Hull, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
LISE LEBLANC

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 22 juillet 1991

74178

### Iberville

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Iberville  
Nos 755-02-000025-911  
755-18-000016-916

**CAISSE D'ÉCONOMIE HONORÉ-MERCIER**, partie demanderesse, contre PHILIPPE DENEALT, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, mis en cause.

#### Désignation

Un immeuble avec maison y érigée portant le numéro d'immeuble 440, rue Neuve-France à Saint-Jean-sur-Richelieu, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-quatre de la subdivision numéro soixante-dix-neuf (79-184) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean.

Évaluation uniformisée: 99 946,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation municipale, soit 24 986,50 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

*Le shérif,*  
SUZANNE BUSSIÈRES

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 24 juillet 1991

74194

**Montréal**

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-013539-901

**2532-4435 QUÉBEC INC.**, corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau principal dans la ville de Kirkland, au 2880, boulevard Saint-Charles, H9H 3B6, partie demanderesse, contre **DINNEREX DEVELOPMENTS INC.**, corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau principal dans la ville de Toronto, au 355, Adelaide Ouest, 2<sup>e</sup> étage, **GABRIEL T. TSAMPALIEROS**, ville de Markham, province d'Ontario, 41, rue Normandale, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

L'immeuble ci-après décrit appartenant à la partie défenderesse, Dinnerex Developments Inc:

« L'emplacement ayant front sur le boulevard Saint-Charles en la municipalité de la ville de Kirkland, province de Québec, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro cent cinquante-trois (ptie 153), aux plan officiel et livre de référence de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal; cette partie dudit lot mesurant quatre cent trois pieds et deux dixièmes de pied (403,2 pi) le long de sa ligne nord-est et de sa ligne sud-ouest respectivement, trois cents pieds (300 pi) le long de sa ligne nord-ouest et sa ligne sud-est respectivement, et contenant en superficie cent vingt mille neuf cent cinquante-sept pieds carrés (120 957 pi<sup>2</sup>) et bornée, cette partie dudit lot: en avant, vers le nord-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro cent cinquante-trois (ptie 153) maintenant formant partie dudit boulevard Saint-Charles; en arrière, vers le sud-ouest, par les lots numéros 153-292, 153-293, 153-294, 153-295, 153-296 et par une partie du lot numéro 153-197, tous dudit cadastre; d'un côté, vers le sud-est, par une partie du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (ptie 154) et par lot numéro 154-320 dudit cadastre; et de l'autre côté, vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro cent cinquante-trois (ptie 153). Toutes les mesures ci-dessus sont des mesures anglaises et plus ou moins. Avec tous les édifices ci-dessus érigés et, en particulier, la bâtisse portant le numéro d'immeuble 3766, boulevard Saint-Charles dans la ville de Kirkland. »

La mise à prix est fixée à 98 877,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le **DOUZIÈME** jour de **SEPTEMBRE** 1991 à **QUATORZE** heures.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 29 juillet 1991

Le shérif adjoint,  
PAUL ST-MARTIN

74252

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-015375-890

**BANQUE SECURITY PACIFIC DU CANADA**, 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 3210, Montréal, partie demanderesse, contre 2413-6236 **QUÉBEC INC.**, 1242, Saint-Denis, Montréal, et **MARC VÉZINA**, du 397, avenue Glengarry, Mont-Royal, QC, et **ROSAIRE GIRARD**, du 172, Val-Chênaie, Rosemère, QC, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Notre-Dame Ouest et sur la Barré en la ville de Montréal, et composé des lots suivants, savoir:

a) le lot originaire mille deux cent cinquante-neuf (1259), aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de Montréal, quartier Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montréal;

b) le lot originaire mille deux cent soixante (1260), aux susdits plan et livre de renvoi officiels;

c) le lot originaire mille deux cent soixante et un (1261), aux susdits plan et livre de renvoi officiels;

d) une partie du lot originaire mille deux cent soixante-deux (ptie 1262), aux susdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant trois mètres et trente centièmes de mètre (3,30 m) dans sa ligne nord-ouest le long de la limite sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, trente-deux mètres et cinquante-trois centièmes de mètre (32,53 m) dans sa ligne nord-est, trois mètres et soixante-six centièmes de mètre (3,66 m) dans sa ligne sud-est le long de la limite nord-ouest des lots 1264 et 1265 du même cadastre, dix-sept mètres et cinquante-sept centièmes de mètre (17,57 m) dans sa ligne sud-ouest, trois mètres et vingt-neuf centièmes de mètre (3,29 m) dans sa ligne sud-est le long d'une des limites nord-ouest du lot 1261 du même cadastre, sept mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de mètre (7,99 m) dans son autre ligne sud-ouest, trois mètres et vingt-deux centièmes de mètre (3,22 m) dans sa ligne nord-ouest le long d'une des limites sud-est du lot 1261 du même cadastre, et six mètres et quatre-vingt-quinze centièmes de mètre (6,95 m) dans sa dernière ligne sud-ouest et contenant une superficie de cent trente-neuf mètres carrés et un dixième de mètre carré (139,1 m<sup>2</sup>) et bornée vers le nord-ouest par ladite rue Notre-Dame Ouest (sans désignation cadastrale), vers le nord-est par une autre partie du lot 1262 du même cadastre, vers le sud-est par les lots 1264 et 1265 du même cadastre et vers le sud-ouest, le sud-est et le nord-ouest par le lot 1261 du même cadastre;

e) une partie du lot trois de la subdivision officielle du lot originaire mille deux cent soixante-trois (1263-ptie 3), aux susdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant huit mètres et vingt-cinq centièmes de mètre (8,25 m) dans sa ligne nord-est, le long de la limite d'une autre partie du lot 1263-3, deux mètres et sept

centièmes de mètre (2,07 m) dans une de ses lignes sud-est, deux mètres et cinquante-trois centièmes de mètre (2,53 m) dans sa ligne sud-ouest, le long d'une des limites d'une partie du lot 1263-4 du même cadastre, deux mètres et quarante et un centièmes de mètre (2,41 m) dans son autre ligne sud-est, six mètres et quatre-vingt-seize centièmes de mètre (6,96 m) dans sa ligne sud-ouest le long de la limite du lot 1264 du même cadastre, quatre mètres et deux centièmes de mètre (4,02 m) dans la ligne nord-ouest le long d'une des limites sud-est d'une partie des lots 1262 et 1263-2 du même cadastre, un mètre et cinq centièmes de mètre (1,05 m) dans une autre ligne nord-est le long de la limite sud-ouest d'une partie du lot 1263-2 du même cadastre, soixante-quatre centièmes de mètre (0,64 m) dans une autre ligne nord-ouest le long de la limite sud-est d'une partie du lot 1263-2 du même cadastre, et contenant en superficie trente-huit mètres carrés (38 m<sup>2</sup>), et bornée vers le nord-est par une partie du lot 1263-2, et par une autre partie du lot 1263-3, du même cadastre, vers le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 1264 du même cadastre et vers le nord-ouest par parties des lots 1262 et 1263-2 du même cadastre;

f) une partie du lot quatre de la subdivision officielle du lot originaire mille deux cent soixante-trois (1263-ptie 4), aux susdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant seize mètres et un centième de mètre (16,01 m) dans sa ligne nord-est le long de la limite sud-ouest d'une autre partie du lot 1263-4 du même cadastre, cinq mètres et quatre-vingt-dix sept centièmes de mètre (5,97 m) dans sa ligne sud-est, dix-huit mètres et quarante-quatre centièmes de mètre (18,44 m) dans sa ligne sud-ouest, deux mètres et quarante et un centièmes de mètre (2,41 m) dans une de ses lignes nord-ouest, deux mètres et cinquante-trois centièmes de mètre (2,53 m) dans une autre ligne nord-est, le long de la limite sud-ouest d'une partie du lot 1263-3 du même cadastre, et deux mètres et sept centièmes de mètre (2,07 m) dans sa dernière ligne nord-ouest, et contenant une superficie de quatre-vingt-quinze mètres carrés et sept dixièmes de mètre carré (95,7 m<sup>2</sup>), et bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 1263-4 du même cadastre, vers le sud-est par la rue Barré (sans désignation cadastrale), vers le sud-ouest par le lot 1264 du même cadastre, et vers le nord-ouest et le nord-est par partie du lot 1263-3 du même cadastre;

g) le lot originaire mille deux cent soixante-quatre (1264), aux susdits plan et livre de renvoi officiels;

h) le lot originaire mille deux cent soixante-cinq (1265), aux susdits plan et livre de renvoi officiels;

i) le lot originaire mille deux cent soixante-six (1266), aux susdits plan et livre de renvoi officiels;

j) le lot originaire mille deux cent soixante-sept (1267), aux susdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec tout bâtiment dessus y érigé et à être érigé et notamment des bâtiments portant les numéros 1244, 1250, 1254, 1256, 1258, 1260, rue Notre-Dame Ouest et 1245 et 1255 rue Barré, ville de Montréal.

Le tout tel qu'il appert d'un certificat de localisation préparé par David A.R. Rabin, arpenteur-géomètre, le dix-huit septembre mil neuf cent quatre-vingt-six, sous le numéro 17363-86 de ses minutes et d'une modification à ce certificat fait par ledit David A.R. Rabin, le neuf septembre mil neuf cent quatre-vingt-huit.

Tel que le tout se trouve, sans exception ni réserve aucune. »

La mise à prix est fixée à 166 611,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en blocs au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le TRENTEIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 30 juillet 1991

74251

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-008340-901

**BANQUE SECURITY PACIFIC DU CANADA**, partie demanderesse, contre 121860 CANADA INC., a/s David Abecassis, 3495, Hôtel-de-Ville, Montréal, et al., parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant à la partie défenderesse, 121860 CANADA INC.:

« Un emplacement ayant front sur la rue Bishop en la ville de Montréal, composé comme suit:

a) le lot numéro dix de la subdivision du lot originaire mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579-10), aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Montréal, quartier Saint-Antoine; et

b) le lot numéro onze de la subdivision du lot originaire mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579-11) desdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec les bâtisses dessus érigées portant les numéros d'immeuble 1230, 1232 et 1234 de la rue Bishop en la ville de Montréal, et dont les murs nord-ouest sont mitoyens.

Sujet à la servitude de vue réciproque établie en vertu de l'acte intervenu devant A.P. Brossard, notaire, le vingt-quatre mars mil neuf cent quatre-vingt-six et enregistré à la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2676880. »

La mise à prix est fixée à 235 181,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 30 juillet 1991

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

74247

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-015731-902

**L**A CORPORATION TRUST CAPITAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social en les ville et district de Montréal, au 600, boulevard René-Lévesque Ouest, partie demanderesse, contre PIERRE POLIQUIN, résidant et domicilié dans Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, au 11685, La Gauchetière, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue La Gauchetière en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro neuf cent soixante et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent (100-971), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse dessus érigée portant les numéros d'immeuble 11685 et 11687 de ladite rue La Gauchetière en la ville de Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 167 832,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 83 916,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 29 juillet 1991

74249

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-001911-914

**P**ECE GREGORIO, FÉDÉRICO CESIDIO, DAME CAMILA CARIELLO, parties demanderesse, contre YVES RÉGIS, partie défenderesse, et 2845-3793 QUÉBEC INC., et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, les mis-en-cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Sainte-Catherine à Montréal, connu et désigné comme suit:

a) l'extrême partie nord-est du lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-neuf (49 P.N.-E. 35), aux plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal, mesurant quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (14,5 pi) de largeur sur soixante-seize pieds (76 pi) de profondeur, mesures anglaises et bornée comme suit: en front, au sud-est, par la rue Sainte-Catherine (49-27); en arrière, au nord-ouest, par le lot 49-50; d'un côté, au sud-ouest, par le lot 49-35-1; et de l'autre côté, au nord-est, par le lot 49-36 ci-après décrit en deuxième lieu;

b) le lot numéro trente-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-neuf (49-36) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur sur soixante-seize pieds (76 pi) de profondeur, mesures anglaises; et

c) l'extrême partie sud-ouest du lot numéro trente-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-neuf (49 P.S.-O. 37) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant dix pieds (10 pi) de largeur sur soixante-seize pieds (76 pi) de profondeur et bornée comme suit: en front, au sud-est, par ladite rue Sainte-Catherine (49-27); en arrière, au nord-ouest, par le lot 49-52; d'un côté, au sud-ouest, par le lot 49-36; et de l'autre côté, au nord-est, par le résidu dudit lot 49-37.

Le tout mesures anglaises et tel qu'établi par jugement de l'honorable juge C.E. Ferland, le vingt-deux (22) mars mil neuf cent cinquante-cinq (1955) et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1126338.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant les numéros 3237, 3239, 3241 et 3245 de la rue Sainte-Catherine à Montréal, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 61 910,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 30 juillet 1991

74248

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-001759-917

**T**RUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre EUGÈNE MORIN, domicilié et résidant au 2221, rue Perse, Vimont, ville de Laval, district de Montréal, et LES CONSTRUCTIONS M.E.R. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 143, boulevard Bellerose Est, Vimont, ville de Laval, district de Montréal, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Laval, quartier Vimont, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent cinquante-deux (352-92), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval; avec bâtiment dessus érigé, portant le numéro d'immeuble 2221, rue Perse, Vimont, ville de Laval, QC. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble, sans exception ni réserve.

Ville de Laval, rôle no: 145-958.  
L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 32 250,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 16 125,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval (Sainte-Rose), le ONZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 29 juillet 1991

74253

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-016782-904

**T**RUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre 39<sup>e</sup> AVENUE LACHINE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, représentée par 2433-2611 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée selon les lois de la province de Québec, ayant son siège social au 6, place Richelieu, local 100, ville Lemoyne, district de Longueuil, et GUY BOURGEOIS et MANON DAVIS, domiciliés et résidant au 2653, chemin des Patriotes, ville de Richelieu, district de Saint-Hyacinthe, et al., et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la 39<sup>e</sup> Avenue en la ville de Lachine, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (178-400), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Lachine, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse y érigée portant les numéros domiciliaires 590 et 592 de ladite 39<sup>e</sup> Avenue en la ville de Lachine, circonstances et dépendances, dont le mur ouest est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y rattachées, et notamment sujet aux servitudes suivantes:

— servitude d'utilité publique en faveur de la ville de Lachine, créée aux termes d'un acte reçu devant Jean-Marie Trépanier, notaire, le sept décembre mil neuf cent cinquante-quatre (1954) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1109833;

— servitude réciproque de vue et servitude réciproque d'entretien et réparation par destination de père de famille créées aux termes d'un acte reçu devant Bertrand Ducharme, notaire, le cinq février mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3680236. »

La mise à prix est fixée à 54 889,50 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 27 444,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 29 juillet 1991

74250

### Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-003477-903  
S. 200-18-000101-913

**CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-LOUIS DE FRANCE (SAINTE-FOY)**, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 2900, chemin Saint-Louis, Sainte-Foy, QC, demanderesse, contre **ANDRÉ FLEURY**, résidant et domicilié au 3462, rue Clérin, Sainte-Foy, QC, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent cinquante-huit du lot originaire numéro seize (16-158) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec. Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 3462, rue Clérin, Sainte-Foy. »

La mise à prix est fixée à trente-sept mille deux cent cinquante dollars (37 250,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le **TREIZIÈME** jour de **SEPTEMBRE** 1991 à **DIX** heures **TRENTE**.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 10 août 1991

74174

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-002237-910  
C.Q. 200-02-002156-919  
S. 200-18-000096-915

**CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ÉMILE**, demanderesse, contre **GAÉTAN VILLENEUVE**, domicilié et résidant au 304, rue Lapierre, Saint-Émile, district de Québec, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme faisant partie du lot mille deux cent cinquante-huit (1258 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, division d'enregistrement de Québec. De figure régulière, bornée au nord-

ouest par une partie du lot 1258 (rue Garneau) et mesurant vingt-quatre mètres et trente-huit centièmes (24,38 m); vers le nord-est par le lot 1258-6 et mesurant vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m); vers le sud-est par le boulevard Lapierre sans désignation cadastrale et mesurant vingt-quatre mètres et trente-huit centièmes (24,38 m); vers le sud-ouest par une partie du lot 1258 et mesurant vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m); avec la maison portant le numéro d'immeuble 304, boulevard Lapierre à Saint-Émile, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à neuf mille dix-huit dollars et soixante-quinze cents (9 018,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le **DOUZIÈME** jour de **SEPTEMBRE** 1991 à **ONZE** heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 10 août 1991

74175

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-11-000772-890  
S. 200-18-000042-919

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: LES HÉRITIERS DE FEU GILLES MONTMINY, MONSIEUR JEAN PAUL CIMON**, homme d'affaires domicilié au 4595, boulevard des Cîmes à Neufchâtel, QC, demandeur, contre **LES IMMEUBLES C.D.K. INC.**, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 4595, boulevard des Cîmes à Neufchâtel, QC, défendeur, et **BERNARD SIOUI**, mis en cause.

« Des immeubles connus et désignés au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, division d'enregistrement de Québec, comme étant les lots suivants:

- la subdivision quarante-sept de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-47);
- la subdivision quarante-huit de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-48);
- la subdivision quarante-neuf de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-49);
- la subdivision cinquante de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-50);
- la subdivision cinquante et un de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-51);
- la subdivision cinquante-quatre de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-54);

- g) la subdivision cinquante-cinq de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-55);
- h) la subdivision cinquante-six de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-56);
- i) la subdivision cinquante-sept de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-57);
- j) la subdivision cinquante-huit de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-58);
- k) la subdivision cinquante-neuf de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-59);
- l) la subdivision soixante de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-60);
- m) la subdivision soixante et un de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-61);
- n) la subdivision soixante-deux de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-62);
- o) la subdivision soixante-trois de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-63);
- p) la subdivision soixante-quatre de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-64);
- q) la subdivision soixante-cinq de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-65);
- r) la subdivision soixante-dix de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-66);
- s) la subdivision soixante-sept de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-67);
- t) la subdivision soixante-huit de la subdivision huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-8-68);
- u) la subdivision quatorze de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-14);
- v) la subdivision quinze de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-15);
- w) la subdivision seize de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-16);
- x) la subdivision dix-sept de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-17);
- y) la subdivision dix-huit de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-18);
- z) la subdivision dix-neuf de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-19);
- aa) la subdivision vingt de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-20);
- bb) la subdivision vingt et un de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-21);
- cc) la subdivision vingt-deux de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-22);
- dd) la subdivision vingt-trois de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-23);
- ee) la subdivision vingt-quatre de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-24);
- ff) la subdivision vingt-cinq de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-25);
- gg) la subdivision vingt-six de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-26);
- hh) la subdivision vingt-sept de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-27);
- ii) la subdivision vingt-huit de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-28);
- jj) la subdivision vingt-neuf de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-29);
- kk) la subdivision trente de la subdivision neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270-9-30). »

Pour être vendus en bloc suivant jugement rendu le 12 juillet 1991 par l'honorable André Gervais, J.C.S..

La mise à prix est fixée à vingt mille cinq cent quarante-cinq dollars (20 545,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 10 août 1991

74176

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-003484-909  
S. 200-18-000091-916

**LA CAISSE POPULAIRE DE CHARLESBOURG**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 155, 76<sup>e</sup> Rue Est, Charlesbourg, QC, G1G 1E5, demanderesse, contre DANIEL CARRIER, domicilié et résidant au 235, rue Carlevoix, appartement 103, Montréal, QC, défendeur.

« La fraction d'un immeuble assujéti au régime de la copropriété suivant déclaration de copropriété par Société Immobilière Ste-Geneviève Inc. reçue devant Gilles Giroux, notaire, le 26 avril 1983, dont copie fut enregistrée à Québec, le même jour sous le numéro 1073035 et à un acte d'amendement reçu devant Desneiges Vaillancourt, notaire, le 11 novembre 1986, et dont copie fut enregistrée à Québec, le 15 septembre 1986, sous le numéro 1203598.

a) La partie exclusive connue et désignée comme étant les subdivisions numéros deux cent un et trois cent un du lot originaire numéro quatre mille neuf cent trente-trois (4933-201 et

4933-301) du cadastre officiel pour la cité de Québec (quartier Saint-Louis), division d'enregistrement de Québec. Cette partie exclusive est l'appartement portant le numéro d'immeuble 35, rue Sainte-Angèle, Québec;

b) la quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie exclusive désignée au paragraphe a ci-dessus, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.

Cesdites parties sont maintenant connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux du lot originaire numéro quatre mille neuf cent trente-trois (4933-1 et 4933-2) du cadastre susdit.

Sujet aux droits et restrictions contenus dans la déclaration de copropriété et l'acte d'amendement ci-dessus mentionnés. »

La mise à prix est fixée à vingt et un mille six cents dollars (21 600,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 10 août 1991

74173

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-000943-915  
C.M.B. C 186-90  
S. 200-18-000033-918

**VILLE DE BEAUPORT**, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 10, de l'Hôtel-de-Ville à Beauport, QC, demanderesse, contre GUY PAQUET, 3205, France-Prime, appartement 201, Sainte-Foy, QC, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant formé des lots suivants:

a) la resubdivision un de la resubdivision deux de la subdivision vingt-six du lot originaire numéro sept cent soixante et un (761-26-2-1) et la resubdivision deux de la resubdivision deux de la subdivision vingt-six du lot originaire numéro sept cent soixante et un (761-26-2-2) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec;

b) la resubdivision un de la subdivision vingt-sept du lot originaire sept cent soixante et un (761-27-1) et la resubdivision deux de la subdivision vingt-sept du lot originaire sept cent soixante et un (761-27-2) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec;

c) la subdivision trente et un du lot originaire numéro sept cent soixante et un (761-31) et la subdivision cent soixante et un (161) du lot originaire sept cent soixante et un (761-161) du cadastre

officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisses dessus construites et sises au 312, rue Seigneuriale à Beauport, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à cent neuf mille sept cent cinquante dollars (109 750,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 10 août 1991

74177

### Saint-François

Ordonnance de saisie et de vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
Nos 450-05-000305-900  
450-18-000051-903

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9<sup>e</sup> étage à Montréal, district de Montréal, H2Y 2W3, et un bureau au 110, rue Wellington Nord, district de Saint-François, J1H 5B8, partie demanderesse, contre 2416-4337 QUÉBEC INC, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 695, rue Papineau à Sherbrooke, district de Saint-François, J1E 1Y6, et SYLVA TURCOTTE, domicilié et résidant au 695, rue Papineau à Sherbrooke, district de Saint-François, J1E 1Y6, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

Désignation:

« Un certain terrain connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Quatre (rg 4) du canton d'Ascot comme étant:

A) la subdivision six du lot originaire vingt et un D (21D-6);

B) partie de la subdivision quinze du lot originaire vingt et un B (21B-15) décrite comme suit: de figure triangulaire, bornée vers le nord par la partie du lot 21D-5 décrite ci-après, vers l'est par le lot 21B-15-1 rue, vers le sud-ouest par la partie du lot 21B-16 décrite ci-après, mesurant trois mètres et dix-huit centièmes (3,18 m) dans sa ligne nord, huit mètres et soixante centièmes (8,60 m) dans sa ligne est, neuf mètres et onze centièmes (9,11 m) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie treize mètres carrés et sept dixièmes de mètre carré (13,7 m<sup>2</sup>);

C) partie de la subdivision seize du lot originaire vingt et un B (21B-16) décrite comme suit: de figure irrégulière, bornée vers le nord par le lot 21D-6, vers le nord-est par la partie du lot 21B-

15 décrite ci-haut, vers l'est par le lot 21B-16-1, vers l'ouest par une partie du lot 21B; mesurant cinq mètres et cinquante-quatre centièmes (5,54 m) dans sa ligne nord, neuf mètres et onze centièmes (9,11 m) dans sa ligne nord-est, soixante-six mètres et soixante-dix centièmes (66,70 m) dans sa ligne est, soixante-quinze mètres et soixante-deux centièmes (75,62 m) dans sa ligne ouest; contenant en superficie trois cent quatorze mètres carrés et trois dixièmes de mètre carré (314,3 m<sup>2</sup>).

Sauf et à distraire:

Une partie de la subdivision numéro seize du lot originaire numéro vingt et un B, rang Quatre (ptie 21B-16, rg 4). De figure triangulaire, borné vers le nord par une partie du lot 21B-16, vers l'est par une partie du lot 21B-16-1, rue du Marché, vers l'ouest par une partie du lot 21B, tous desdits rang et cadastre; commençant au coin sud-ouest du lot 21D-6; de là, vers le sud suivant la ligne ouest du lot 21B-16, dans une direction de cent soixante-dix degrés trois minutes quarante et une secondes (170°03'41"), une distance de douze mètres et dix centièmes (12,10 m) jusqu'à un point étant le départ de la présente description; de là, vers l'est dans une direction de quatre-vingt-six degrés quarante minutes trente-six secondes (86°40'36"), une distance de sept mètres et trente-deux centièmes (7,32 m); de là, vers le sud suivant la ligne ouest du lot 21B-16-1, rue du Marché, dans une direction de cent soixante-seize degrés quarante minutes trente-six secondes (176°40'36"), une distance de soixante-trois mètres et neuf centièmes (63,09 m); de là, vers le nord suivant la ligne ouest du lot 21B-16, dans une direction de trois cent cinquante degrés trois minutes quarante et une secondes (350°03'41"), une distance de soixante-trois mètres et cinquante-deux centièmes (63,52 m) jusqu'au point de départ, contenant en superficie deux cent trente mètres carrés et huit dixièmes (230,8 m<sup>2</sup>); sans bâtisse.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Michel Perreault, arpenteur-géomètre, le 3 avril 1990 sous sa minute 595.

D) Partie de la subdivision cinq du lot originaire vingt et un D (21D-5) décrite comme suit: de figure irrégulière, bornée vers le nord et le nord-est par une partie du lot 21D, vers l'est par le lot 21D-5-1, rue, vers le sud-est par les lots 21D-7, 21D-8 et une partie du lot 21D, vers le sud par le lot 21D-5-1, rue et par des parties du lot 21B-15, vers le sud-ouest par le lot 21D-6, vers l'ouest par le lot 21D-5-1, rue, et par une partie du lot 21D; mesurant soixante-six mètres et soixante-treize centièmes (66,73 m) dans sa ligne nord, dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m) dans sa ligne nord-est, quarante-quatre mètres et soixante et un centièmes (44,61 m) dans sa ligne est, cent cinq mètres et six centièmes (105,06 m) dans sa ligne sud-est, dix-sept mètres et cinquante-trois centièmes (17,53 m), vingt mètres et douze centièmes (20,12 m) et trois mètres et dix-huit centièmes (3,18 m) dans ses lignes sud, vingt-trois mètres et quatorze centièmes (23,14 m) dans sa ligne sud-ouest, quarante-quatre mètres et dix-neuf centièmes (44,19 m) et quatre-vingt-trois mètres et trente-sept centièmes (83,37 m) dans ses lignes ouest; contenant en superficie six mille cinquante-cinq mètres carrés et huit dixièmes de mètre carré (6 055,8 m<sup>2</sup>).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sises au 2455, rue King Est à Fleurimont, QC, J1J 2G8.

Il existe une servitude de droit de passage et de droit de superficie pour un égout pluvial en faveur de la municipalité de Fleurimont, suivant acte enregistré à Sherbrooke sous le numéro 214980. »

La mise à prix est fixée à 64 857,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives. La vente est faite sujette à l'application de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1), et de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, palais de justice, 375, rue King Ouest, Sherbrooke, QC, J1H 6B9, local Rc. 15, le ONZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

La shérif adjointe,  
JOSÉE TREMBLAY

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 19 juillet 1991

74172

### Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-015474-909

FIRST CITY TRUST COMPANY, 2000, Mansfield 705, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre ANDRÉ MAILLOUX ET AL., 4175, Sainte-Catherine Ouest, local 2001, Westmount, QC, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, mise en cause.

Les emplacements situés dans la municipalité de la paroisse de Saint-Sauveur, province de Québec, connus et désignés comme suit:

1. Un certain emplacement, de figure irrégulière, situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Sauveur (Québec), connu et désigné comme composé des lots suivants, savoir:

a) le lot numéro quatre de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-trois (443-4) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie deux mille sept cent vingt-deux mètres carrés et neuf dixièmes (2 722,9 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins;

b) le lot numéro sept de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-cinq (445-7) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie trois cent quatre-vingt-dix mètres carrés et sept dixièmes (390,7 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins; et

c) une partie non subdivisée du lot numéro quatre cent quarante-trois (ptie 443) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne, de figure triangulaire, mesurant quatorze mètres et quatre-vingt-quinze centi-

mètres (14,95 m) dans sa ligne nord-est, quarante-sept mètres et quatre-vingt-sept centimètres (47,87 m) dans ses lignes sud-est et ouest; contenant en superficie trois cent cinquante-trois mètres carrés et trois dixièmes (353,3 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses et dépendances y érigées, et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 220, 1<sup>re</sup> Rue, Mont-Suisse, Saint-Sauveur (paroisse) QC, ainsi qu'un (1) garage et une piscine creusée.

Bornée vers le nord-est par une autre partie dudit lot originaire no 443 ci-dessous décrite au paragraphe 3 al. d, vers le sud-est par le lot no 443-4 dudit cadastre et vers l'ouest par une autre partie dudit lot originaire no 443.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et notamment sujet à toutes les servitudes d'utilité publique pouvant grever lesdits immeubles.

Tel que ledit emplacement se trouve montré sur un plan accompagnant un certificat de localisation préparés par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, le dix-huit (18) novembre 1988, sous le numéro 3970 de ses minutes.

La mise à prix est fixée à 106 025,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

2. Un certain emplacement, de figure irrégulière, situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Sauveur (Québec), connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

a) le lot numéro six de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-cinq (445-6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie neuf cent vingt-quatre mètres carrés et trois dixièmes (924,3 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins;

b) une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent quarante-trois (ptie 443) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne, mesurant douze mètres (12,0 m) le long d'une courbe intérieure ayant un rayon de neuf mètres et quatorze centimètres (9,14 m) dans sa ligne nord-ouest, vingt mètres et vingt centimètres (20,20 m) dans sa ligne nord-est, treize mètres et vingt centimètres (13,20 m) dans sa ligne est et vingt-cinq mètres et soixante-cinq centimètres (25,65 m) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie deux cent quarante et un mètres carrés et cinq dixièmes (241,5 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins; bornée vers le nord-ouest par le lot no 443-3 (rue) dudit cadastre, vers le nord-est et l'est par une autre partie dudit lot originaire no 443 ci-dessous décrite au paragraphe 3, al. d et vers le sud-ouest par une partie du lot originaire no 445 dudit cadastre, ci-après décrite à l'alinéa c; et

c) une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent quarante-cinq (ptie 445) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne, mesurant

cinq mètres et soixante-dix-sept centimètres (5,77 m) le long d'une courbe intérieure ayant un rayon de neuf mètres et quatorze centimètres (9,14 m) dans sa première ligne nord, vingt-cinq mètres et soixante-cinq centimètres (25,65 m) dans sa ligne nord-est, seize mètres et douze centimètres (16,12 m) dans sa ligne est, vingt-huit mètres et cinquante-sept centimètres (28,57 m) dans sa ligne sud-ouest, un mètre et soixante-treize centimètres (1,73 m) dans sa seconde ligne nord et douze mètres et onze centimètres (12,11 m) dans sa ligne ouest; contenant en superficie trois cent trente-quatre mètres carrés et sept dixièmes (334,7 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins; bornée vers le nord (dans sa première ligne) par le lot no 445-5 (rue) dudit cadastre, vers le nord-est par une partie du lot originaire no 443 dudit cadastre, ci-dessus décrite à l'alinéa b, vers l'est par une autre partie dudit lot originaire numéro 445, vers le sud-ouest par le lot no 445-97 dudit cadastre, vers le nord (dans sa seconde ligne) et l'ouest par le lot no 445-6 dudit cadastre.

Avec toutes les bâtisses et dépendances y érigées, et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 230, 1<sup>re</sup> Rue, Mont-Suisse, Saint-Sauveur (paroisse), QC.

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et notamment sujet à toutes les servitudes d'utilité publique pouvant grever lesdits immeubles.

Tel que ledit emplacement se trouve montré sur un plan accompagnant un certificat de localisation préparés par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, le dix-huit (18) novembre 1988, sous le numéro 3971 de ses minutes.

La mise à prix est fixée à 25 550,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

3. Un certain emplacement vacant, de figure irrégulière, situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Sauveur (Québec), connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

a) le lot numéro trois de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-trois (443-3) (rue) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie quatre cent vingt-six mètres carrés et sept dixièmes (426,7 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins;

b) le lot numéro cinq de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-cinq (445-5) (rue) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie quatre cent soixante-treize mètres carrés et deux dixièmes (473,2 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins;

c) le lot numéro trente et un de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-cinq (445-31) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie mille sept cent cinquante mètres

carrés et trois dixièmes (1 750,3 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins;

d) une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent quarante-trois (ptie 443) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; partant du coin nord-est du lot 443-3; de là, vers le nord-est selon un azimut de 42°14'06" sur une distance de vingt-six mètres et vingt-deux centimètres (26,22 m); de là, vers le nord selon un azimut de 350°59'01" sur une distance de vingt-deux mètres et soixante-huit centimètres (22,68 m); de là, vers le nord-ouest selon un azimut de 296°05'45" sur une distance de cinquante-cinq mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (55,85 m); de là, vers le nord selon un azimut de 17°06'35" sur une distance de dix-neuf mètres et vingt-sept centimètres (19,27 m); de là, vers le nord-est selon un azimut de 64°56'49" sur une distance de trente-cinq mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (35,98 m); de là, vers l'est selon un azimut de 94°08'35" sur une distance de un mètre et cinquante-huit centimètres (1,58 m); de là vers le sud-est selon un azimut de 144°13'04" sur une distance de vingt-sept mètres et quatre-vingt-quatre centimètres (27,84 m); de là, vers le sud selon des azimuts de 161°50'49" puis 170°59'01" sur des distances de vingt-trois mètres et quatre-vingt-six centimètres (23,86 m) puis trente-deux mètres et cinquante centimètres (32,50 m); de là, vers l'est selon un azimut de 78°04'44" sur une distance de trente mètres et cinquante-deux centimètres (30,52 m); de là, vers le nord-est selon un azimut de 47°59'55" sur une distance de cinquante-six mètres et vingt-cinq centimètres (56,25 m); de là, vers le sud-est selon un azimut de 126°35'44" sur une distance de six mètres et soixante-treize centimètres (6,73 m); de là, vers le sud selon un azimut de 171°51'42" sur une distance de quarante-six mètres et cinquante-quatre centimètres (46,54 m); de là, vers le sud-ouest selon des azimuts de 213°45'51" puis 219°39'07" sur des distances de quarante et un mètres et soixante-dix-sept centimètres (41,77 m) puis soixante-dix-huit mètres (78,00 m); de là, vers le nord-ouest le long de la ligne séparative des lots originaux 443 et 445 selon un azimut de 316°41'42" sur une distance de quarante-huit mètres et quatre-vingt centimètres (48,80 m); de là, vers le nord selon un azimut de 15°05'06" sur une distance de treize mètres et vingt centimètres (13,20 m); de là, vers le nord-ouest selon un azimut de 316°40'33" sur une distance de vingt mètres (20,00 m); de là, vers le nord selon un azimut de 2°02'09" sur une distance de quinze mètres et cinquante-six centimètres (15,56 m) jusqu'au point de départ; contenant en superficie onze mille quatre-vingt-cinq mètres carrés et un dixième (11 085,1 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins.

Bornée dans une première ligne vers le sud-ouest par une partie du lot originaire no 445 dudit cadastre (ci-après décrite au par 3 al. e, dans une première ligne vers l'ouest par une autre partie dudit lot no 443 (ci-dessus décrite au par. 2 al. b, dans une deuxième ligne vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot no 443 (ci-dessus décrite au par. 2 al. b, dans une deuxième ligne vers l'ouest par le lot no 443-3 (rue) dudit cadastre, dans une première ligne vers le nord-ouest par le lot no 443-4 dudit cadastre, dans une troisième ligne vers l'ouest par le lot no 443-4 dudit cadastre, dans une troisième ligne sud-ouest partiellement par le lot no 443-4 dudit cadastre et partiellement par une autre partie dudit lot no 443 (ci-dessus décrite au par. 1 al. c, dans une quatrième ligne vers l'ouest par une autre partie dudit lot no 443 (propriété de 154732 Canada Inc. par acte de vente enregistré sous le no 788273), dans une première ligne (brisée) vers le nord par une autre partie dudit lot no 443 (propriété de

154732 Canada Inc. par acte de vente enregistré sous le no 788273), dans une première ligne (brisée) vers le nord-est par une autre partie dudit lot no 443 (propriété de Entreprises Dero Inc. par acte de vente enregistré sous le no 881437), dans une première ligne vers l'est par une autre partie dudit lot no 443 (propriété de Entreprises Dero Inc. par acte de vente enregistré sous le no 881437), dans une deuxième ligne vers le nord-ouest partiellement par une autre partie dudit lot no 443 (propriété de Entreprises Dero Inc. par acte de vente enregistré sous le no 881437), dans sa deuxième ligne vers le nord-ouest partiellement par une autre partie dudit lot no 443 (propriété de Teodor Bunea et Valeria Istoc par acte de vente enregistré sous le no 880822), dans une deuxième ligne vers le nord-est par une autre partie dudit lot no 443 (propriété de 154732 Canada Inc. par acte de vente enregistré sous le no 788273) et dans sa ligne brisée sud-est par une autre partie dudit lot no 443 (propriété de 154732 Canada Inc. par acte de vente enregistré sous le no 788273).

Tel que ladite partie du lot (ptie 443) se trouve montrée sur un plan accompagnant une description technique préparés par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, le quatre (4) octobre 1989, sous le numéro 4414 de ses minutes.

e) Une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent quarante-cinq (ptie 445) dudit cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne, mesurant quarante-huit mètres et quatre-vingt centimètres (48,80 m) dans sa ligne nord-est, dix-huit mètres et quatre-vingt-onze centimètres (18,91 m) dans sa ligne sud-est, quarante-deux mètres et quatre-vingt-seize centimètres (42,96 m) dans sa ligne sud-ouest et seize mètres et douze centimètres (16,12 m) dans sa ligne ouest; contenant en superficie sept cent vingt-neuf mètres carrés et six dixièmes (729,6 m<sup>2</sup>), mesure de système international (SI) et plus ou moins.

Bornée vers le nord-est par la partie du lot originaire no 443 ci-dessus décrite à l'alinéa d, vers le sud-est et le sud-ouest par d'autres parties dudit lot originaire no 445 et vers l'ouest par une autre partie dudit lot originaire no 445 ci-dessus décrite au paragraphe 2, al. c.

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et notamment sujet à toutes les servitudes d'utilité publique pouvant grever lesdits immeubles.

Tel que les lots ci-dessus décrits au paragraphe 3, al. a, b, c et e se trouvent montrés sur un plan accompagnant un certificat de localisation préparés par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, le dix-huit (18) novembre 1988, sous le numéro 3972 de ses minutes.

La mise à prix est fixée à 45 301,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à compter de DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 18 juillet 1991

74181

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-014829-905

**F**IRST CITY TRUST COMPANY, 2000, Mansfield, local 705, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre 154-732 CANADA INC. ET AL., 423, Henri-Bourassa Est, Montréal, QC, H3L 1C5, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, mis en cause.

Les emplacements situés dans la municipalité de la paroisse de Saint-Sauveur, province de Québec, connus et désignés comme suit:

a) le lot numéro dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-cinq (445-17) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie quinze mille cinq cent cinquante-quatre pieds carrés (15 554,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises (m.a.) et plus ou moins;

b) le lot huit cent soixante-neuf (869) du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne;

c) une partie du lot numéro dix de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-trois (443-ptie 10) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne, mesurant cent onze pieds et soixante-quatorze centièmes (111,74 pi) dans sa ligne nord, cent cinquante pieds (150,0 pi) dans sa ligne est, soixante-cinq pieds (65,0 pi) dans sa ligne sud, cent quarante-quatre pieds et un dixième (144,1 pi) dans sa ligne sud-ouest, onze pieds et soixante-seize centièmes (11,76 pi) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de trente pieds (30,0 pi) dans sa première ligne nord-ouest et vingt-huit pieds et quatorze centièmes (28,14 pi) dans sa seconde ligne nord-ouest; contenant en superficie quinze mille neuf cent quarante-deux pieds carrés (15 942,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises (m.a.) et plus ou moins.

Bornée vers le nord, l'est et le nord-ouest (dans sa première ligne) par d'autres parties dudit lot no 443, vers le sud par le lot 443-9 dudit cadastre, vers le sud-ouest par une partie du lot no 445-37 (rue) dudit cadastre et vers le nord-ouest (dans sa seconde ligne) par une autre partie dudit lot no 443-10.

Telle que ladite partie de lot se trouve montrée sur un plan préparé par Denis Deslauriers, a.-g., le vingt (20) octobre 1986, sous le no 85 de ses minutes/Dossier no 86-094.

d) le lot numéro huit cent soixante-treize (lot no 873) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne;

e) le lot originaire numéro six cent soixante-sept (lot no 667) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie trois mille vingt-sept mètres carrés (3 027,0 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins;

f) le lot originaire numéro six cent soixante-treize (lot no 673) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie deux mille cent trente-sept mètres carrés et quatre dixièmes (2 137,4 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins;

g) les lots numéros un, deux et trois de la subdivision du lot originaire numéro six cent soixante-quatorze (lots nos 674-1, -2 et -3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne;

h) les lots numéros un, deux et trois de la subdivision du lot originaire numéro six cent soixante-quinze (lots nos 675-1, -2 et -3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne;

i) le lot originaire numéro six cent soixante-seize (lot no 676) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie mille quatre cent quatre-vingt-six mètres carrés et cinq dixièmes (1 486,5 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins;

j) le lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (lot no 678) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie mille quatre cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés et neuf dixièmes (1 494,9 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins;

k) le lot originaire numéro six cent soixante-dix-neuf (lot no 679) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie mille cinq cent un mètres carrés (1 501,0 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins;

l) le lot originaire numéro six cent quatre-vingt (lot no 680) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie mille cinq cent un mètres carrés (1 501,0 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins;

m) le lot originaire numéro six cent quatre-vingt-deux (lot no 682) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie mille six cent dix-huit mètres carrés et sept dixièmes (1 618,7 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins;

n) les lots numéros un, deux et trois de la subdivision du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-trois (lots nos 683-1, -2 et -3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne;

o) le lot originaire numéro six cent quatre-vingt-quatre (lot no 684) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant en superficie mille neuf cent quarante-neuf mètres carrés et deux dixièmes (1 949,2 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins;

p) i) Une partie du lot originaire numéro quatre cent quarante-cinq (ptie 445) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne, mesurant trois cent quatre-vingt-sept pieds et cinquante-six centièmes (387,56 pi) dans sa ligne nord-est, cenq quatre-vingts pieds (180,0 pi) dans sa ligne sud/sud-est, trente-sept pieds et cinquante-sept centièmes (37,57 pi) dans sa ligne sud, quarante-deux pieds et huit dixièmes (42,8 pi) dans sa première ligne sud-ouest, deux cents pieds (200,0 pi) dans sa première ligne nord-ouest, cent cinquante pieds (150,0 pi) dans sa seconde ligne sud-ouest, et quatorze pieds et quatre dixièmes (14,4 pi) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de quatre cents pieds (400,00 pi) dans sa seconde ligne nord-ouest; contenant en superficie dix-huit mille soixante-treize pieds carrés (18 073,2 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises (m.a.) et plus ou moins.

Bornée vers le nord-est par la ligne séparative des lots originaires nos 443 et 445 dudit cadastre, vers le sud/sud-est, partiellement par le lot no 445-31 dudit cadastre et partiellement par une autre partie dudit lot no 445 ci-après décrite à l'alinéa ii, vers le sud par le lot no 445-10 dudit cadastre, vers le sud-ouest (dans sa première ligne) par le lot no 445-17 dudit cadastre, vers le nord-ouest (dans sa première ligne) partiellement par le lot no 445-29 dudit cadastre et partiellement par le lot no 733-1 dudit cadastre, vers le sud-ouest (dans sa seconde ligne) par le lot no 733-1 dudit cadastre, et vers le nord-ouest (dans sa seconde ligne) par le lot no 445-28 (rue) dudit cadastre.

ii) Une partie du lot originaire numéro quatre cent quarante-cinq (ptie 445) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne, mesurant dix pieds (10,0 pi) dans sa ligne nord/nord-ouest, cent douze pieds et trois dixièmes (112,3 pi) dans sa ligne nord-est, dix pieds et quatre-vingt-sept centièmes (10,87 pi) dans sa ligne sud, et cent neuf pieds et trente-sept centièmes (109,37 pi) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie mille cent huit pieds carrés (1 108,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises (m.a.) et plus ou moins.

Bornée vers le nord/nord-ouest par une autre partie dudit lot no 445 ci-dessus décrite à l'alinéa i, vers le nord-est par le lot no 445-31 dudit cadastre, vers le sud par une partie du lot no 445-8 (rue) dudit cadastre et vers le sud-ouest par le lot no 445-10 dudit cadastre.

q) Une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent quarante-trois (ptie 443) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne, se décrivant comme suit: partant du coin nord du lot no 775-1; de là, vers le sud-ouest selon un azimut de 221°10'19" sur une distance de quatre mètres et douze centimètres (4,12 m); de là, vers le nord-ouest le long de la ligne séparative des lots originaires nos 443 et 445 selon un azimut de 317°03'42" sur une distance de soixante-cinq mètres et cinquante centimètres (65,50 m); de là, vers le nord selon un azimut de 347°35'50" sur une distance de dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m); de là, vers l'ouest selon un azimut de 257°35'50" sur une distance de dix mètres et soixante-dix neuf centièmes (10,79 m); de là, vers le nord-ouest le long de la ligne séparative des lots originaires nos 443 et 445 selon un azimut de 317°05'59" sur une distance de dix-sept mètres et soixante-neuf centimètres (17,69 m); de là, vers l'est selon un azimut de 77°35'50" sur une distance de quatre mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (4,85 m); de là, vers le nord selon un azimut de 347°38'05" sur une distance de quarante-cinq mètres et soixante-douze centimètres (45,72 m); de là, vers l'ouest selon un azimut de 257°35'23" sur

une distance de douze mètres et un centimètre (12,01 m); de là vers le nord selon un azimut de 347°27'01" sur une distance de quarante-cinq mètres et soixante-douze centimètres (45,72 m); de là, vers l'ouest selon un azimut de 257°57'35" sur une distance de trente-quatre mètres et six centimètres (34,06 m); de là, vers le nord-est selon un azimut de 47°05'50" sur une distance de cent soixante-huit mètres et vingt centimètres (168,20 m); de là, vers le sud-est le long de la ligne séparative des lots originaires nos 441 et 443 selon un azimut de 136°57'07" sur une distance de trois cent mètres et quarante-neuf centimètres (300,49 m); de là, vers le sud-ouest un azimut de 202°47'03" sur une distance de soixante-neuf mètres et soixante-seize centimètres (69,76 m); de là vers le sud-est selon un azimut de 112°40'37" sur une distance de trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48 m); de là, vers le sud-ouest selon un azimut de 202°40'37" sur une distance de quinze mètres et vingt-quatre centimètres (15,24 m); de là, vers l'ouest selon un azimut de 282°59'44" sur une distance de vingt-six mètres et soixante-trois centimètres (26,63 m); de là, vers le sud-ouest le long d'une courbe inférieure de deux mètres et cinquante centimètres (2,50 m) de rayon sur une distance de six mètres et douze centimètres (6,12 m); de là, vers le sud-est selon un azimut de 144°13'04" sur une distance de quatre mètres et quatre-vingt-trois centimètres (4,83 m); de là, vers l'ouest selon un azimut de 274°08'35" sur une distance de un mètre et cinquante-huit centimètres (1,58 m); de là, vers le sud-ouest selon un azimut de 244°56'49" sur une distance de trente-cinq mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (35,98 m); de là, vers le sud selon un azimut de 197°06'35" sur une distance de soixante-sept mètres et quatorze centimètres (67,14 m); de là, vers le nord-ouest le long de la ligne séparative des lots originaires nos 443 et 445 selon des azimuts de 315°50'53" puis 316°14'29" puis 316°48'50" sur des distances de vingt et un mètres et trente-six centimètres (21,36 m) puis trente-cinq mètres et dix-neuf centimètres (35,19 m) puis soixante et un mètres et treize centimètres (61,13 m); de là, vers le nord-est le long d'une courbe extérieure de cent quarante-six mètres et trente centimètres (146,30 m) de rayon sur une distance de huit mètres et quatre-vingt-sept centimètres (8,87 m); de là, vers le nord-ouest selon un azimut de 311°09'44" sur une distance de quarante-six mètres et cinquante-deux centimètres (46,52 m) jusqu'au point de départ; contenant en superficie cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-huit mètres carrés et un dixième (57 778,1 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins.

Bornée dans une première ligne vers le nord-est par le lot no 441-4 dudit cadastre, dans une première ligne vers le sud-est par une autre partie dudit lot originaire no 443 (propriété de Teodor Bunea et Valeria Istoc par acte de vente enregistré sous le no 850135), dans une deuxième ligne vers le nord-est par une autre partie dudit lot originaire no 443 (propriété de Teodor Bunea et Valeria Istoc par acte de vente enregistré sous le no 850135), dans une deuxième ligne vers le sud-est par une autre partie dudit lot originaire no 443 (propriété de Teodor Bunea et Valeria Istoc par acte de vente enregistré sous le no 850135), dans une première ligne vers le sud par une autre partie dudit lot originaire no 443 (propriété de Entreprises Dero Inc. par acte de vente enregistré sous le no 881437), dans une troisième ligne vers le sud-est (le long d'un arc de cercle) par une autre partie dudit lot originaire no 443 (propriété de Entreprises Dero Inc. par acte de vente enregistré sous le no 881437), dans une troisième ligne vers le nord-est par une autre partie dudit lot originaire no 443 (propriété de Entreprises Dero Inc. par acte de vente enregistré sous le no 881437), dans une deuxième ligne (brisée) vers le

sud par une autre partie dudit lot originaire no 443 (propriété de André Mailloux par acte de vente enregistré sous le no 853009), dans une quatrième ligne vers le sud-est par une partie dudit lot no 443, dans une première ligne (brisée) vers le sud-ouest partiellement par le lot no 445-31 dudit cadastre, partiellement par une partie du lot originaire no 445 dudit cadastre, et partiellement par le lot no 445-28 (rue) dudit cadastre, dans une première ligne vers le nord-ouest par le lot no 775-1 dudit cadastre, dans une deuxième ligne vers le sud-ouest par le lot no 775-1 dudit cadastre, dans une cinquième ligne vers le sud-est par le lot no 775-1 dudit cadastre, dans une troisième ligne vers le sud-ouest par une partie du lot originaire no 445 dudit cadastre, dans une première ligne vers l'ouest par le lot no 443-8 dudit cadastre, dans une troisième ligne vers le sud par le lot no 443-8 dudit cadastre, dans une quatrième ligne vers le sud-ouest par une partie du lot originaire no 445 (rue) dudit cadastre, vers le nord par le lot no 443-9 dudit cadastre, dans une deuxième ligne vers l'ouest par le lot no 443-9 dudit cadastre, dans une quatrième ligne vers le sud par le lot no 443-9 dudit cadastre, dans une troisième ligne vers l'ouest par une partie du lot no 443-10 dudit cadastre, dans une cinquième ligne vers le sud par une partie du lot no 443-10 dudit cadastre et dans une deuxième ligne vers le nord-ouest par les lots nos 443-40, 443-41, 443-42 et 443-43 dudit cadastre; contenant en superficie cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-huit mètres carrés et un dixième (57 788,1 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins; et

r) Une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent quarante-trois (ptie 443) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne, se décrivant comme suit: partant du coin nord du lot no 444; de là, vers le sud-ouest le long de la ligne sud-est du lot originaire no 443 selon des azimuts de 229°17'50" puis de 221°27'35" puis 224°37'50" puis finalement 218°33'31" sur des distances de vingt-neuf mètres et quatre-vingt-sept centimètres (29,87 m) puis quarante-sept mètres et cinq centimètres (47,05 m) puis soixante et un mètres et quarante-cinq centimètres (61,45 m) puis finalement trente-neuf mètres et quinze centimètres (39,15 m); de là, vers le nord-ouest le long de la ligne séparative des lots originaires nos 443 et 445 selon un azimut de 320°41'57" sur une distance de quarante-deux mètres et cinquante-cinq centimètres (42,55 m); de là, vers le nord-est selon des azimuts de 39°39'07" puis 33°45'51" sur des distances de soixante-dix-huit mètres (78,00 m), puis quarante et un mètres et soixante-dix-sept centimètres (41,77 m); de là, vers le nord selon un azimut de 351°51'42" sur une distance de quarante-six mètres et cinquante-quatre centimètres (46,54 m); de là, vers le nord-ouest selon un azimut de 306°35'44" sur une distance de six mètres et soixante-treize centimètres (6,73 m); de là, vers le nord-est selon un azimut de 47°59'55" sur une distance de trente-trois mètres et quarante centimètres (33,40 m); de là, vers le sud-est le long de la ligne séparative des lots originaires no 441 et no 443 selon un azimut de 138°39'34" sur une distance de quatre-vingt-quatorze mètres et soixante-deux centimètres (94,62 m) jusqu'au point de départ; contenant en superficie dix mille soixante-dix-neuf mètres carrés et deux dixièmes (10 069,2 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI), et plus ou moins.

Bornée vers le nord-est partiellement par le lot no 441-1-2 dudit cadastre et partiellement par le lot no 441-1 dudit cadastre, vers le sud-est (étant une ligne brisée) par le lot originaire no 444 dudit cadastre, dans une première ligne vers le sud-ouest par une partie du lot originaire no 445 dudit cadastre, dans une première ligne (brisée) vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot no

443 (propriété de André Mailloux par acte de vente enregistré sous le no 853009), vers l'ouest par une autre partie dudit lot no 443 (propriété de André Mailloux par acte de vente enregistré sous le no 853009), dans une deuxième ligne vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot no 443 (propriété de André Mailloux par acte de vente enregistré sous le no 853009) et dans une deuxième ligne vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot no 443 (propriété de Teodor Bunea et Valeria Istoc par acte de vente enregistré sous le no 850135); contenant en superficie dix mille soixante-dix-neuf mètres carrés et deux dixièmes (10 079,2 m<sup>2</sup>), mesure du système international (SI) et plus ou moins.

Tel que lesdites parties de lot (pties 443) ci-dessus décrites aux paragraphes *q* et *r* se trouvent montrées sur un plan accompagnant une description technique préparés par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, le quatre (4) octobre 1989, sous le numéro 4414 de ses minutes.

Les mises à prix sont fixées à:

Lot a	= 19 075,00 \$
Lot b	= 21 675,00 \$
Lot c	= 19 325,00 \$
Lot d	= 18 750,00 \$
Lot e	= 27 600,00 \$
Lot f	= 23 200,00 \$
Lot g	= 26 700,00 \$
Lot h	= 28 900,00 \$
Lot i	= 19 350,00 \$
Lot j	= 19 400,00 \$
Lot k	= 19 450,00 \$
Lot l	= 19 450,00 \$
Lot m	= 20 200,00 \$
Lot n	= 31 000,00 \$
Lot o	= 22 175,00 \$
Lot p	= 8 175,00 \$
Lot q	= 41 050,00 \$
Lot r	= 7 175,00 \$

soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à compter de ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULBEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 19 juillet 1991

74182

**Trois-Rivières**

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Trois-Rivières  
No 400-05-000026-907  
S. 400-18-000016-919

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 127, rue Panet à Nicolet, district de Trois-Rivières, JOG 1E0, demanderesse, contre **AURÈLE CLOUTIER**, domicilié et résidant au 1473, rue Leroux, Charlesbourg, district de Québec, G2L 1Y2, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Nicolet, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, JOG 1E0, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot numéro deux cent quatre-vingt-neuf (289-2) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Monique; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix a été fixée à mille trois cent cinquante-trois dollars et quarante sous (1 353,40 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Nicolet, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, QC, le **MARDI DIXIÈME** jour de **SEPTEMBRE 1991** à **ONZE** heures.

*La shérif adjointe,*  
**LOUISE ATTALA**

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Trois-Rivières, le 31 juillet 1991

74276

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Trois-Rivières  
No 200-05-003112-906  
S. 400-18-000012-918

**COMPAGNIE TRUST ROYAL**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 1122, chemin Saint-Louis, Sillery, district de Québec, demanderesse, contre **CORPORATION IMMOBILIÈRE SODERR INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 633, rue Cartier, ville et district de Longueuil, et **MICHEL B. ROULEAU**, résidant et domicilié au 633, rue Cartier, appartement 3, ville et district de Longueuil, et **YVAN ROLLAND**, résidant et domicilié au 1980, chemin Chambly, appartement 15, ville et district de Longueuil, et **MEGAGROUP INVESTORS LTD.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 300, Saint-Laurent Ouest, ville et district de Longueuil, défendeurs conjoints et solidaires, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, mis en cause.

Bref noté: 400 05 000177-916

**VILLE DE NICOLET**, corps politique dûment incorporé, ayant un bureau au 180, rue Panet à Nicolet, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre **CORPORATION IMMOBILIÈRE SODERR INC.**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 432, Sainte-Hélène, Longueuil, district de Longueuil, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Nicolet, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Nicolet, connu, désigné et composé des lots numéros trois et quatre des redivisions du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent soixante-neuf (369-2-3) et (369-2-4), aux plan et livre de renvoi officiels révisé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet (communément appelé: cadastre de la ville de Nicolet), comté de Nicolet, division d'enregistrement numéro 2 de Nicolet; avec la bâtisse dessus y érigée, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 176, rue Lasalle en la ville de Nicolet. Et tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes inhérentes audit immeuble et notamment une servitude passive de vue contre l'immeuble ci-dessus décrit, établi en faveur de l'immeuble voisin aux termes d'un acte enregistré à Nicolet numéro 2 le 21 octobre 1965 sous le numéro 55748. »

La mise à prix a été fixée à trente et un mille deux cent soixante-dix huit dollars et trente sous (31 278,30 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Nicolet, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, QC, le **MARDI DIXIÈME** jour de **SEPTEMBRE 1991** à **DIX** heures.

*La shérif adjointe,*  
**LOUISE ATTALA**

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Trois-Rivières, le 31 juillet 1991

74275

**Erratum****2845-2407 QUÉBEC INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1991 07 13, à la page 2735, du numéro 28, relativement à « 2845-2407 QUÉBEC INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise 1990 10 19.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
**JEAN-MARIE BOUCHARD**  
2845-2407

2917

**ED. ALEPIN INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1991 07 13, à la page 2720, du numéro 28, relativement à « ED. ALEPIN INC. », de façon à ce que le district judiciaire se lise: Laval.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2859-1246

2917

**LES ENTREPRISES MARITIMES UMIVAQ INC**

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES MARITIMES UMIVAQ INC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sillery, le 24 mai 1991

*Le secrétaire de la compagnie,*  
PAUL BHERER

2919

**AVIS**

**PAGE BLANCHE**

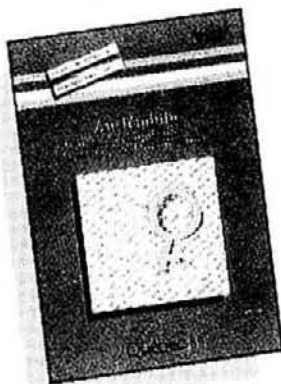
**NON NUMÉROTÉE**

**MAIS INCLUSE**

**DANS LA PAGINATION**

# AU FÉMININ

## Guide de féminisation des titres de fonction et des textes



Trouver le féminin d'un titre de fonction est une chose, l'intégrer harmonieusement dans un texte en est une autre.

Le guide **Au féminin** répond à ce double défi en proposant à tous ceux et celles qui veulent féminiser leurs textes des règles et des procédés qui respectent les principes fondamentaux de la grammaire.

Axé sur la qualité du français, ce guide contient de nombreux exemples qui mettent en valeur les ressources dont dispose la langue pour s'adapter aux réalités contemporaines.

**Au féminin**  
Guide de féminisation  
des titres de fonction et des lexies  
Office de la langue française  
1991, 34 pages  
EQQ 2-551-14559-7

**5,95 \$**

**En vente dans nos librairies, chez nos  
concessionnaires et chez votre libraire habituel.**

**Commande postale :**  
Les Publications du Québec  
Case postale 1005  
Québec (Québec)  
G1K 7B5

**Vente et information :**  
(418) 643-5150  
(Sans frais) 1 800 463-2100  
Télécopieur : (418) 643-6177



### COMMANDE POSTALE:

Nom : \_\_\_\_\_ No compte client : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : ( \_\_\_\_\_ )

Quant.	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	EQQ 2-551-14559-7	<b>Au féminin</b>	<b>5,95 \$</b>	
			Somme partielle	
			TPS 7 %	
			Total	

Cartes de crédit acceptées    

Numéro : \_\_\_\_\_

Date d'échéance : \_\_\_\_\_

Banque : \_\_\_\_\_

Nom du titulaire : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

#### Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre  
de «Les Publications du Québec»

Prix et conditions de vente modifiables  
sans préavis

Les prix indiqués sont établis en  
dollars canadiens

**Québec** 



Port de retour garanti  
Gazette officielle du Québec  
1279, boulevard Charest ouest  
Québec  
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

---

